

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000

« FR9400569 Crêtes du Cap Corse, vallon de Sisco »

Avril 2013



Mairie de Sisco - 20233
Tél. : 04 95 35 20 01 / Fax : 04 95 35 26 42
Mail : mairie.Sisco@wanadoo.fr



Table des matières

1	Personnes et structures ayant participé à l'élaboration de ce document.....	5
2	Natura 2000 : présentation générale	6
3	Fiche d'identité du site	7
4	Périmètre du site Natura 2000	9
5	Diagnostic	12
	5.1 <i>Données administratives.....</i>	12
	5.1.1 Les structures publiques	12
	5.1.2 La démographie	12
	5.1.3 La réglementation des espaces naturels au sein du site Natura 2000	12
	5.1.4 Autres zonages patrimoniaux.....	14
	5.2 <i>Situation des propriétés dans le site.....</i>	17
	5.3 <i>Données sur les activités humaines et l'occupation du sol.....</i>	20
	5.3.1 Agriculture	20
	5.3.2 Urbanisation	20
	5.3.3 Activités cynégétiques.....	21
	5.3.4 La pêche.....	21
	5.3.5 Tourisme et activités nature	22
	5.3.6 Les projets.....	22
	5.3.7 Décharge sauvage	22
	5.4 <i>Données abiotiques générales</i>	24
	5.4.1 Géologie	24
	5.4.2 Pédologie	25
	5.4.3 Eaux	27
	5.4.4 Topographie	28
	5.4.5 Climat	28
	5.5 <i>Grands milieux</i>	29
	5.6 <i>Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que d'intérêt communautaire).....</i>	33
	5.7 <i>Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire</i>	36
	5.8 <i>Espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA)</i>	39
6	Objectifs de développement durable	40
	6.1 <i>Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines</i>	40
	6.2 <i>Objectifs transversaux.....</i>	40
7	Propositions de mesures de gestion	41
8	Charte Natura 2000.....	56
	8.1 <i>Présentation et Définition de la Charte Natura 2000</i>	56
	8.2 <i>Liste des engagements et des recommandations d'ordre général</i>	56
	8.3 <i>Liste des engagements et recommandations par grands types de milieux.....</i>	56
9	Suivi du DOCOB	59
	9.1 <i>Suivi des mesures.....</i>	59
	9.2 <i>Suivi de la gestion des habitats naturels de la directive «habitats-faune-flore»</i>	60
	9.3 <i>Suivi de la gestion des espèces de la directive «habitats-faune-flore»</i>	61
10	Conclusion	62
11	Sources de données et Bibliographie	63
12	Annexes.....	66
	12.1 <i>Liste des espèces animales et végétales du site Natura 2000.....</i>	66
	12.2 <i>Fiche espèce du woodwardia radicans (Woodwardia radicans)</i>	68

Table des illustrations

Tableau I. Liste des mesures proposées par le SDAGE concernant le bassin versant « ruisseau de Poggiolo et côtiers du Cap Corse oriental ».....	13
Tableau II. Données administratives.....	16
Tableau III. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	23
Tableau IV. Données abiotiques générales	29
Tableau V. Grands milieux.....	31
Tableau VI. Localisation de la cardamine fausse-chélidoine.....	33
Tableau VII. Localisation de la laîche de Griolet.....	34
Tableau VIII. Autres espèces patrimoniales citées dans la ZNIEFF « Chênaies vertes du Cap Corse » (DREAL Corse, 2010)	35
Tableau IX. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial.....	35
Tableau X. Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43.....	37
Tableau XI. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43	38
Tableau XII. Objectifs et mesures de gestion	41
Tableau XIII. Effectif de Woodwardia radicans de 1995 à 2011.....	71
Figure 1. Site Natura 2000, Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC	8
Figure 2. Périmètre du site Natura 2000 (fond cartographique ORTHO)	10
Figure 3. Périmètre du site Natura 2000 (fond cartographique SCAN25)	11
Figure 4. Cartographie des zones archéologiques sensibles (source : ADéLie).....	13
Figure 5. Zonage de site Natura 2000, de l'APB et de la ZNIEFF	15
Figure 6. Situation des propriétés dans le site Natura 2000.....	19
Figure 7. Cartographie des parcelles agricoles déclarées (source: DDTM 2B)	20
Figure 8. Carte géologique du site Natura 2000 (Source : Infoterre).....	24
Figure 9. Graphique du type de sol dans la région du Cap Corse (Source : IFN, 2006).....	25
Figure 10. Graphique de la texture du sol dans la région du Cap Corse (Source : IFN, 2006).....	25
Figure 11. Graphique du type d'humus dans la région du Cap Corse (Source : IFN, 2006)	26
Figure 12. Graphique de la charge en cailloux et de la profondeur du sol dans la région du Cap Corse (Source : IFN, 2006).....	26
Figure 13. Localisation des points d'eau captés issus de la banque de données BSS (Source : Infoterre) et localisation de la STEP de Barrigioni	27
Figure 14. Carte du classement 2011 de la qualité des eaux de baignade (Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse)	28
Figure 15. Carte topographique au niveau du site d'étude (Source : cartes-topographiques.fr).....	28
Figure 16. Fiche climatologique du Cap Corse (Source : Météo-France)	29
Figure 17. Cartographie des habitats naturels (Source : Boulmer, 2002)	32
Figure 18. Localisation des pieds de Woodwardia radicans dans le vallon de Siscu en 2010 (Source : Delage, 2010).....	46
Figure 18 : Carte de répartition nationale de Woodwardia radicans.....	69
Figure 19. Localisation des pieds de Woodwardia radicans dans le vallon de Siscu en 2010 (Source : Delage, 2010).....	72

DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR9400569 - CRETES DU CAP CORSE, VALLON DE SISCO

Maître d'ouvrage :

- Commune de Siscu

Structure porteuse :

- Commune de Siscu

Opérateur :

- « Cabinet d'études ENDEMYS »

Rédaction du document d'objectifs :

- Rédaction / Coordination / Cartographie : ENDEMYS
- Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie) : ENDEMYS
- Contribution / Synthèse / Relecture : ENDEMYS

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires :

Aucune

Référence à utiliser

MONEGLIA P., BURGUET-MORETTI A., LAIR E, PASTINELLI A. M. (2013) – Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9400569 « Crêtes du Cap Corse, vallon de Sisco » - Mairie de Siscu, BE ENDEMYS - 73 pages.

Mr VIVONI
Maire de Siscu

Mr GAZZINI
Conseiller municipal de Siscu

Mr LECCIA
Office de l'environnement de Corse

Mr SORBA
Office de l'environnement de Corse

Mr DELAGE
Conservatoire botanique national de Corse (Office de
l'environnement de Corse)

Mr FERRAL
DREAL de Corse

DDTM
Service de l'économie agricole

L'ensemble des membres du comité de pilotage du site Natura 2000 ont été consultés dans le cadre de la réunion de travail du 13 septembre et de la réunion du comité de pilotage qui s'est tenue le 26 novembre 2012.

De plus, les conseillers municipaux de Siscu ont également apporté leur contribution au cours de la présentation du Document d'objectifs par le cabinet ENDEMYSS (P. Moneglia) en réunion du conseil municipal le 7 décembre 2012.



Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales comme celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe¹

L'Europe possède une variété de climats, de paysages et de cultures qui induit une très grande biodiversité. Natura 2000 est un réseau européen de sites, représentatifs de cette diversité, où la préservation des habitats et des espèces naturelles de l'Union européenne est assurée.

Ce réseau abrite environ 230 types d'habitats naturels et près de 1200 espèces animales et végétales, reconnus comme d'intérêt communautaire et qui justifient la désignation de sites par les États membres au titre des directives « Habitats » et « Oiseaux ».

La situation de chaque pays européen est assez diversifiée dans la mesure où l'Europe n'impose pas d'objectif en termes de superficie. Chaque pays établit son propre mode de désignation et de gestion des sites.

Fin 2009, le réseau Natura 2000 européen affichait 22 419 SIC (dont 1391 en domaine marin) répartis au sein des 27 États membres, recouvrant environ 585 000 km² du territoire terrestre (soit 13.6% de la superficie terrestre totale des états membres) et près de 132 000 km² en milieu marin.

Fin 2009, le réseau européen abritait 5242 ZPS (dont 619 en domaine marin) couvrant environ 477 000 km² du territoire terrestre et près de 98 000 km² en milieu marin.

Natura 2000 en France²

Le réseau français de sites Natura 2000 couvre 12,57 % du territoire métropolitain soit 6 899 092 ha hors domaine marin qui représente 4 142 348 ha (Statistiques effectuées sur les bases de référence de mai 2012) :

- 1368 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats-faune-Flore. Ils couvrent 8,51 % de la surface terrestre de la France, soit 4 670 817 ha,
- 385 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,92 % de la surface terrestre de la France, soit 4 345 965 ha.

Natura 2000 en Corse³

Le réseau Corse de sites Natura 2000 comprend 89 sites⁴ répartis entre les départements de la Haute-Corse et de la Corse du Sud :

- 47 sites en Haute-Corse dont 34 SIC/pZIC et 13 ZPS.
- 42 sites en Corse du Sud dont 33 SIC/pSIC et 9 ZPS.

¹ Source : INPN

² Source : INPN

³ Source : INPN

⁴ <http://natura2000.environnement.gouv.fr>

Nom officiel du site Natura 2000⁵ : « Crêtes du Cap Corse, vallon de Siscu »

Date de proposition comme SIC : 30/06/1998

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui / ~~non~~

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR9400569

Localisation du site Natura 2000 : CORSE

Localisation du site Natura 2000 : Haute-Corse, commune de Siscu.

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 9 ha.

Préfet coordinateur : Sous-Préfet de Corte.

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du DOCOB : Mr. Le maire de Siscu.

Structure porteuse : COMMUNE DE SISCU

Opérateur : ENDEMYS

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000⁶ :

Services de l'Etat

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et logement de Corse,
Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse,

Ou leurs représentants ;

Elus, représentants des collectivités territoriales :

Le président du conseil exécutif de Corse,
Le président du conseil général de la Haute-Corse,
Le président de la communauté de communes du Cap Corse,
Le maire de Siscu,

Ou leurs représentants ;

Représentants des établissements publics :

Le directeur régional de l'office national des forêts,
Le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
Le directeur de l'office de l'environnement de la Corse,
Le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse,

Ou leurs représentants ;

Usagers et socioprofessionnels :

Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse,
Le président de la fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
Le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse,

Ou leurs représentants ;

Personne qualifiée au titre des sciences de la vie, de la terre et de la valorisation écologique :

Mme Laetitia HUGOT, directrice du conservatoire botanique national de Corse

⁵ Arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 crêtes du cap Corse, vallon de Sisco (zone spéciale de conservation)

⁶ Arrêté n°2011-151-0013 du 31 mai 2011 portant création et composition du Comité de Pilotage Local du site Natura 2000 FR9400569 « Crêtes du Cap Corse, vallon de Sisco » (Zone Spéciale de Conservation)



SITE NATURA 2000 Crêtes du cap corse (ZSC)

FR9400569 (Corse)

Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Signé le :

le ministre de l'écologie, du développement
et de l'aménagement durables

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Jean-Louis BORLOO

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

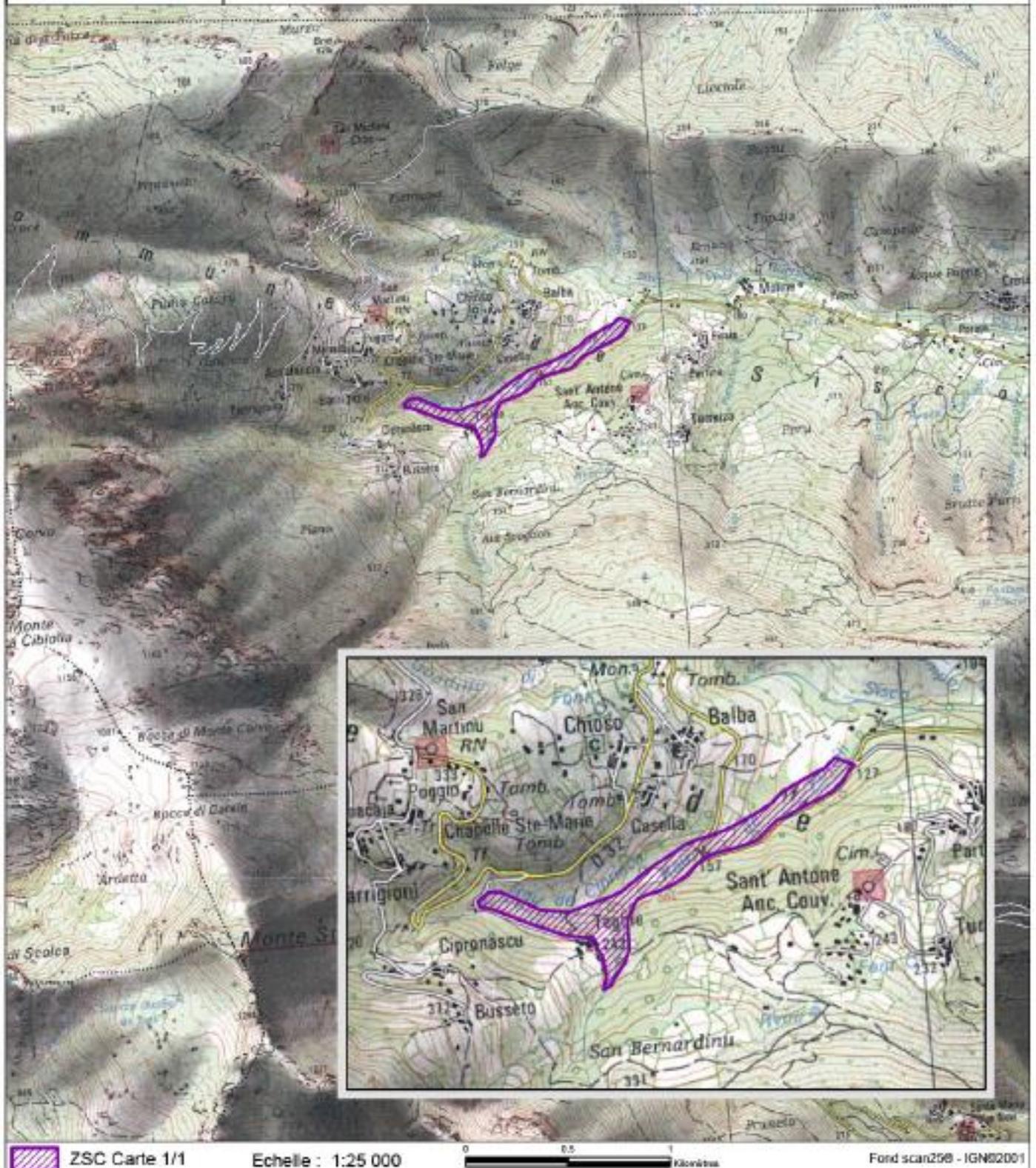


Figure 1. Site Natura 2000, Carte au 1/25000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC

Les Figure 2 et Figure 3 présente le périmètre Natura 2000.

Le site Natura 2000 est situé sur la commune de Siscu sur le côté est du Cap Corse, à 14 km au Nord de Bastia. Le site s'intègre dans le vallon de Siscu qui abrite les seules stations connues en France de la fougère *Woodwardia radicans*.

Le site Natura 2000 présente les coordonnées géographiques suivantes : 42°48'42" de latitude Nord et 9°26'32" de longitude est (au pont de Balba).

La portion du vallon en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) est située à environ 3,5 km de la mer, le long des ruisseaux de Porcili et de Cipriaca, entre le hameau de Teghie à l'Ouest, et l'embranchement routier du hameau de Ficaia à l'Est (500 mètres environ en aval de Ponte Novu).

Elle occupe une superficie de 5,4 ha, à une altitude comprise entre 125 et 250 m.



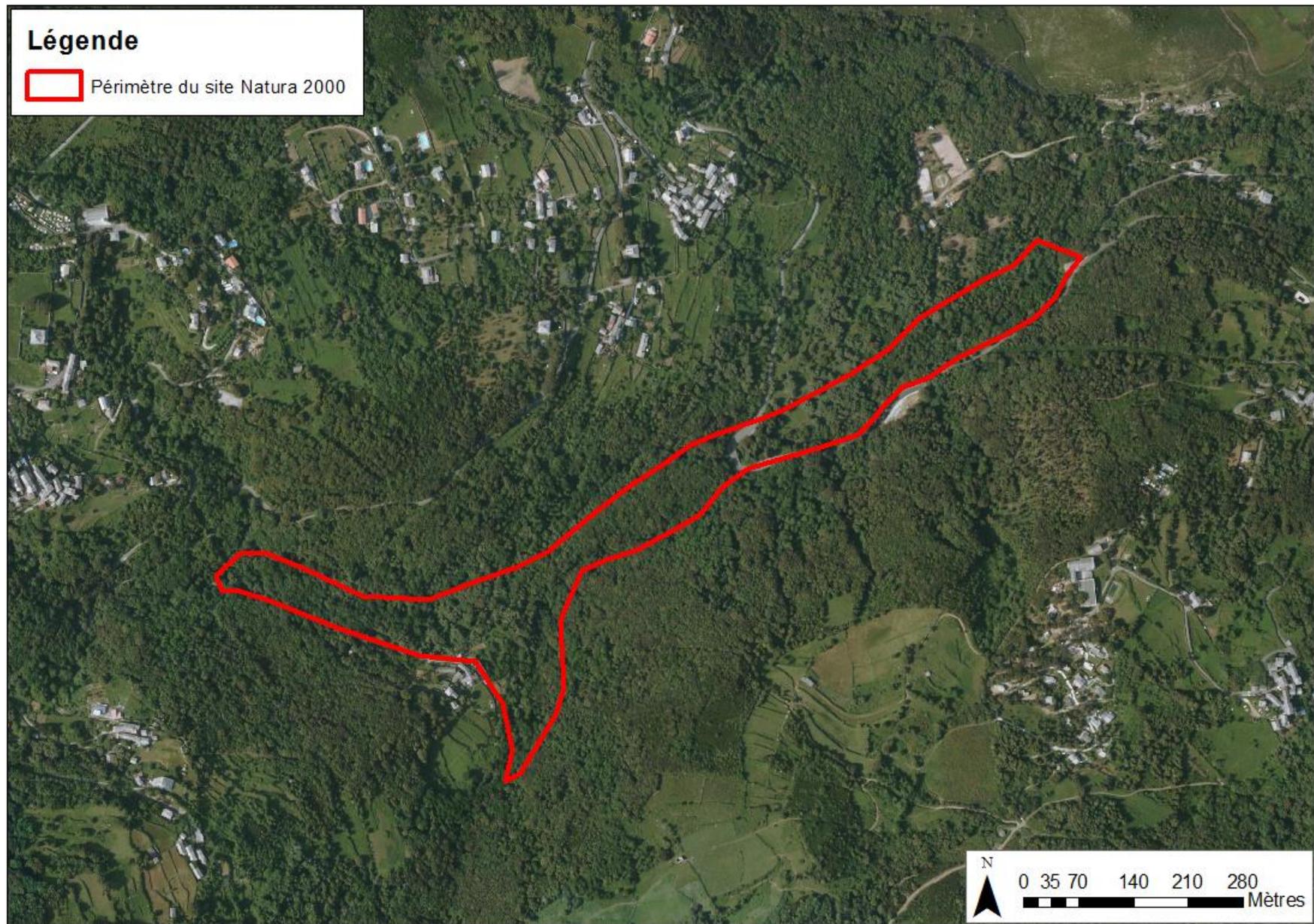


Figure 2. Périmètre du site Natura 2000 (fond cartographique ORTHO)

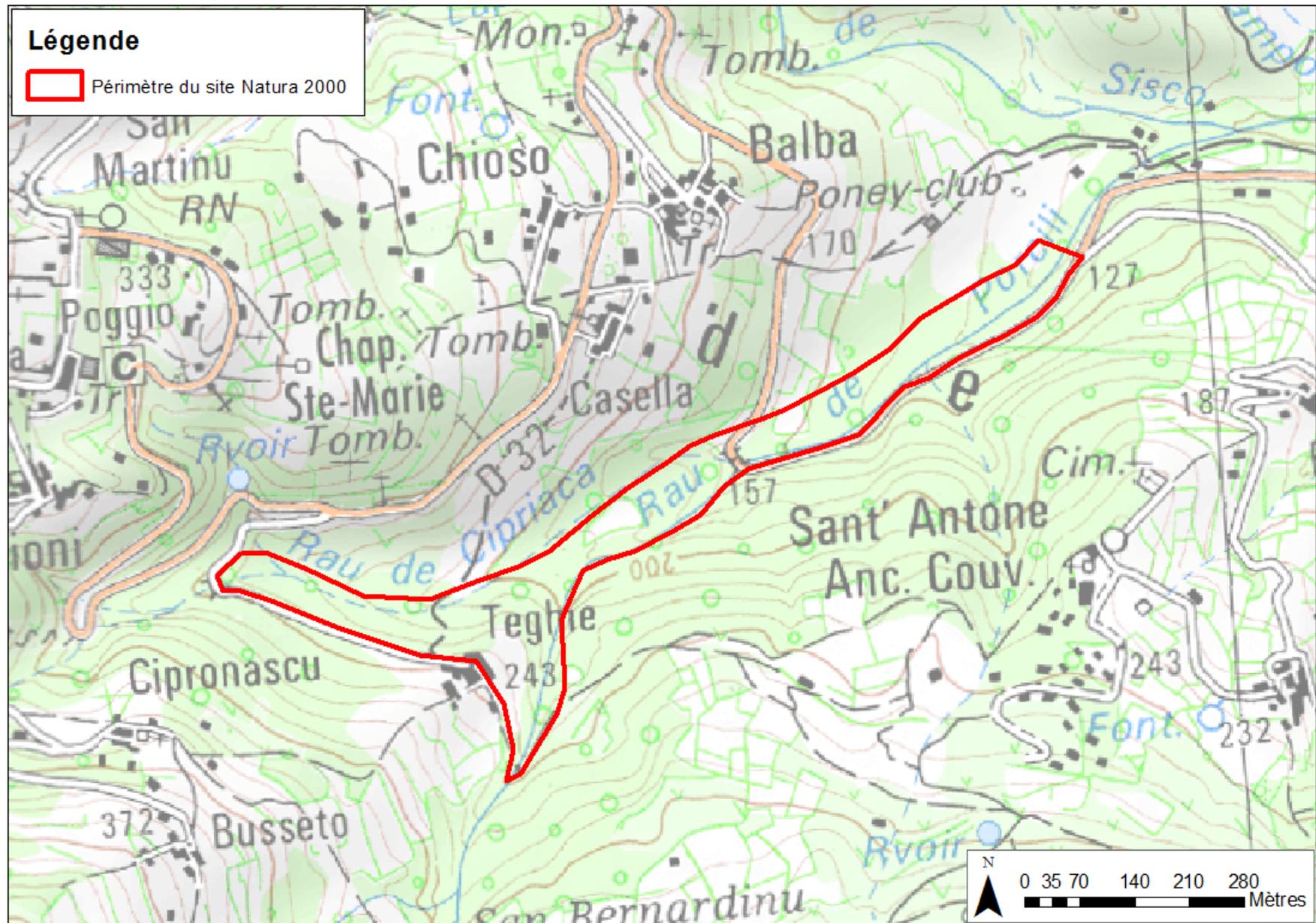


Figure 3. Périmètre du site Natura 2000 (fond cartographique SCAN25)

5.1 Données administratives

Le Tableau II synthétise les données administratives du site Natura 2000.

5.1.1 Les structures publiques

Le territoire du site Natura 2000 FR9400569 « Crêtes du Cap Corse, vallon de Siscu » comprend trois collectivités territoriales :

- La Collectivité Territoriale de Corse (CTC) par l'intermédiaire de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).
- Le Conseil Général de la Haute-Corse,
- La commune de Siscu,

Le site Natura 2000 se trouve également sur le territoire d'un Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité additionnelle, qui est la Communauté de Communes du Cap Corse.

5.1.2 La démographie

Selon l'Insee⁷, la population totale de la commune de Siscu est de 967 habitants en 2012.

Aucune habitation ne se situe dans le périmètre du site Natura 2000. Toutefois, le périmètre longe le hameau de « Teghie ».

5.1.3 La réglementation des espaces naturels au sein du site Natura 2000

Les espaces naturels sensibles (ENS) : Ces espaces sont propriétés du Conseil Général de la Haute-Corse. Il est propriétaire de plusieurs parcelles cadastrales : H 1454, H 1452, H 1456 et F 715.

Arrêtés de Protection de Biotope (APB) : l'APB est une protection réglementaire permettant la conservation d'un biotope comprenant des espèces faunistiques et floristiques protégées. Le site Natura 2000 comprend un APB qui est celui du vallon de Siscu. Il permet la protection et la conservation de l'habitat *Woodwardia Radicans*. La Figure 5 présente le périmètre de l'APB.

Les zones archéologiques : Selon la Direction Régionale de Affaires Culturelles Corse (DRAC), aucune zone archéologique sensible ne se situe sur le site Natura 2000 (Figure 4).

Cette réglementation a pour objet la protection des vestiges archéologiques, en renseignant les documents d'urbanisme et en répondant de manière efficace aux problèmes soulevés par les travaux d'aménagements du site.

⁷ Populations légales de 2009 en vigueur au 1er janvier 2012.

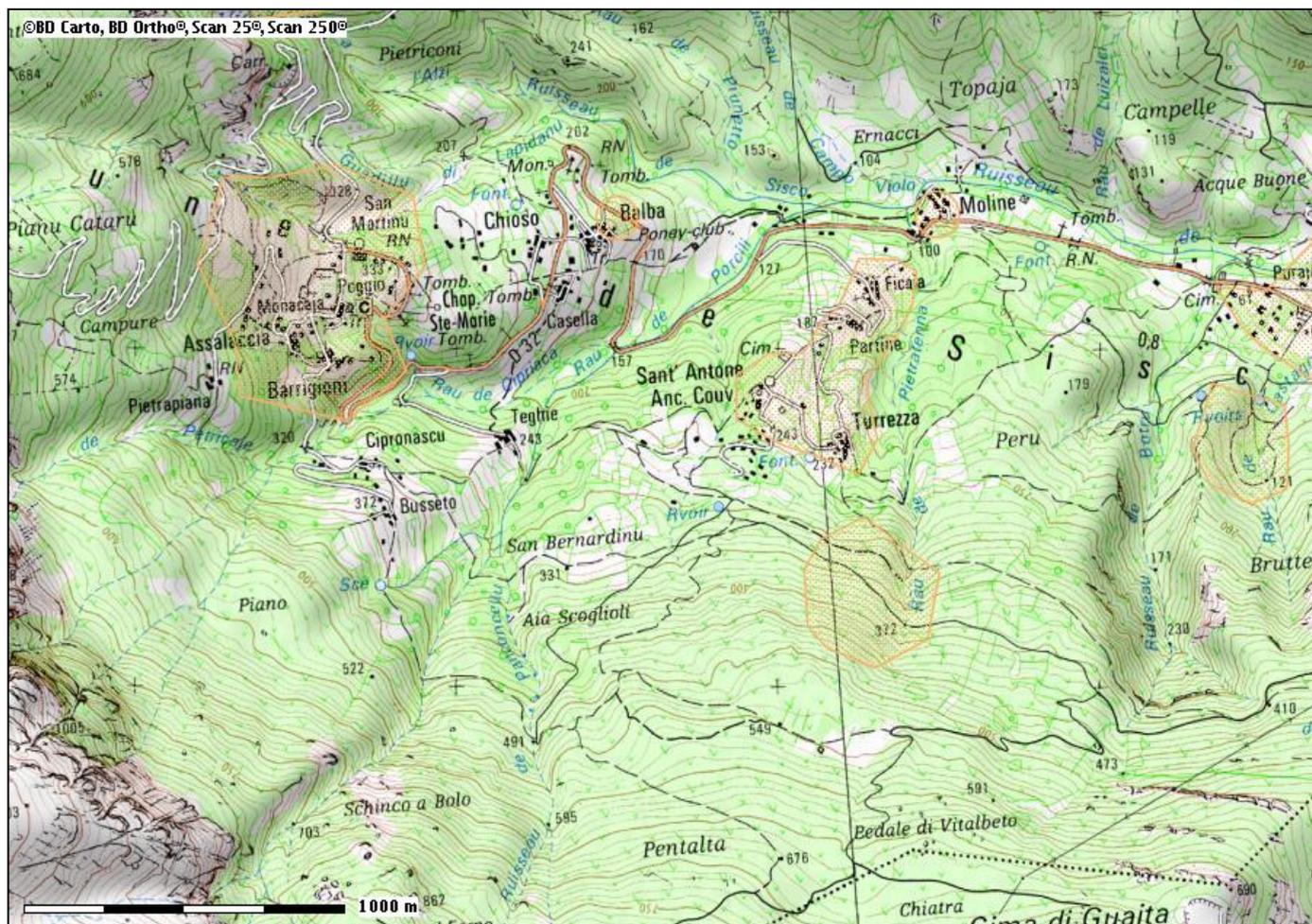


Figure 4. Cartographie des zones archéologiques sensibles (source : ADéLie)

Les sites inscrits ou classés : Aucun site inscrit et ni site classé ne se trouve sur le site Natura 2000.

Monuments historiques : Aucun monument historique ne se situe dans le périmètre du site Natura 2000.

Le Plan de Lutte et de Protection contre les Incendies (PLPI) : La commune de Siscu fait partie du PLPI du Cap Corse élaboré par la Communauté de communes du Cap Corse qui a été approuvé.

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) : Le SDAGE de Corse définit pour une période de six ans les grandes orientations⁸ pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin de Corse. Concernant le ruisseau de Siscu, un des objectifs du SDAGE, outre la prévention contre la détérioration de la qualité des eaux et la pollution des eaux, est d'atteindre un bon état écologique et chimique des eaux d'ici 2015. Pour remplir ces objectifs, le SDAGE propose des mesures à mettre en œuvre pour chaque bassin versant (Tableau I) **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** Le ruisseau de Siscu est concerné par ces mesures puisqu'il fait partie du bassin versant « Ruisseau de Poggiolo et côtiers du Cap Corse oriental » (selon le SDAGE).

Tableau I. Liste des mesures proposées par le SDAGE concernant le bassin versant « ruisseau de Poggiolo et côtiers du Cap Corse oriental »

Problèmes à traiter	Code	Intitulé de la mesure
Déséquilibre quantitatif	1-03	Mettre en cohérence les autorisations de prélèvements avec les besoins en eau des milieux aquatiques et les volumes mobilisables des nappes d'eau souterraine.

⁸ (a) Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement ; (b) Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets ; (c) Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités ; (d) Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement de l'île.

5.1.4 Autres zonages patrimoniaux

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

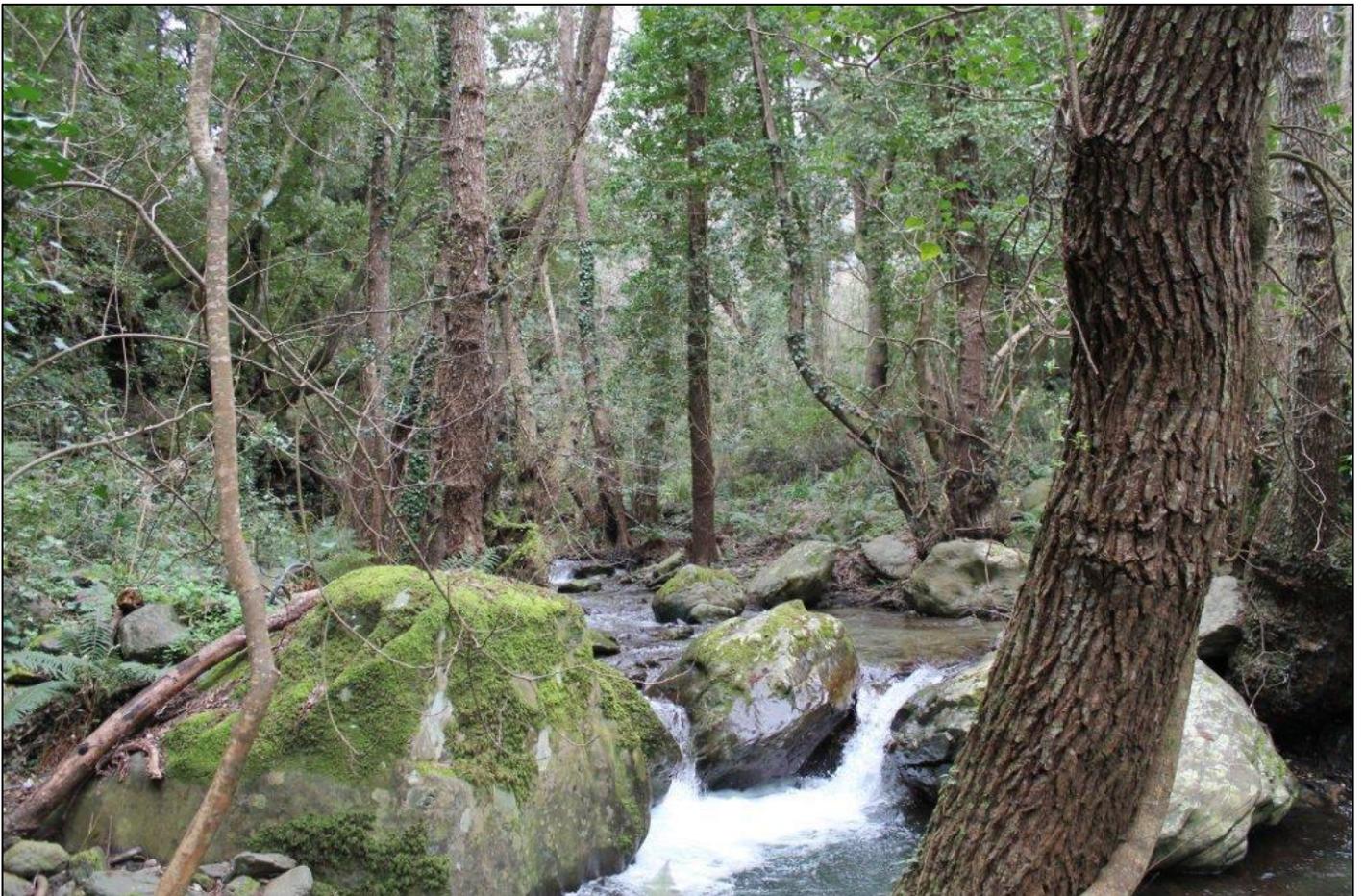
Cet inventaire est devenu aujourd'hui un des éléments majeurs de la politique de protection de la nature. Il doit être consulté dans le cadre de projets d'aménagement du territoire (document d'urbanisme, création d'espaces protégés, élaboration de schémas départementaux de carrière....).

Le site Natura 2000 est inclus au sein de la ZNIEFF n°940004078 « Chênaies vertes du Cap Corse ». La Figure 5 présente les différents zonages patrimoniaux.

Ces chênaies vertes s'étendent depuis la commune de Farinole, à la base du cap, jusqu'à la commune de Rogliano au nord-est et à la commune de Morsiglia au nord-ouest.

Au nombre de onze et de superficie plus ou moins importantes ces chênaies sont dispersées sur la longueur du Cap Corse. Elles représentent les derniers vestiges d'une végétation qui recouvrait en grande partie les montagnes et les versants de cette région. Ravagées par les incendies, les chênaies subsistent actuellement dans les vallons, près des villages.

Sur la commune de Siscu, la chênaie verte s'étend sur une faible superficie sur le versant nord, au milieu des hameaux. Localisée au fond d'un vallon de 50 à 550 mètres d'altitude, elle est accompagnée par une végétation ripisylve à aulnes glutineux, aulnes cordés, frênes-ornes avec quelques oliveraies et châtaigniers. D'un point de vue géologique, le socle de schistes lustrés est recouvert de pillow-lavas. Le paysage tout autour est composé d'un maquis bas à cistes, qui marque le passage régulier du feu.



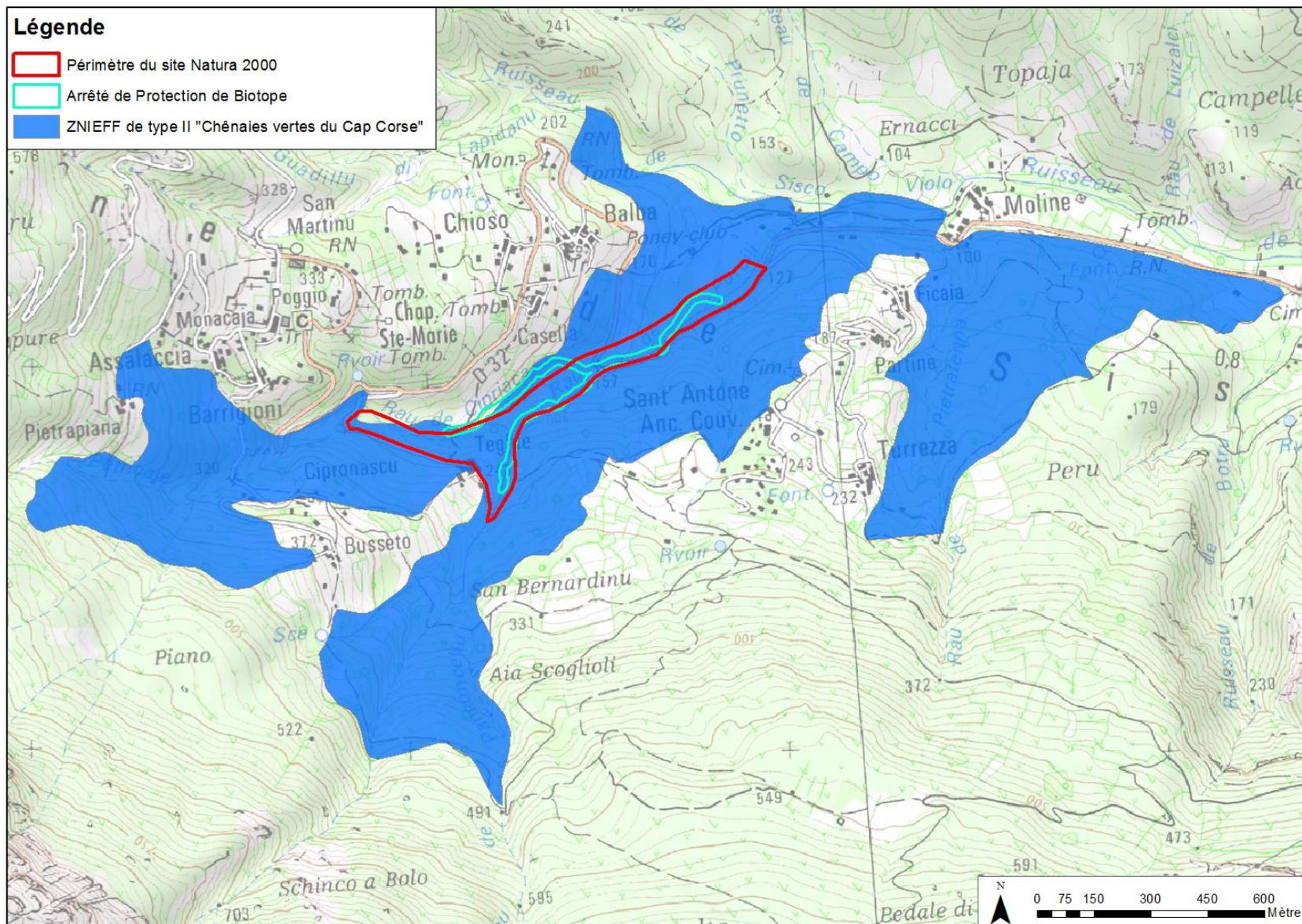


Figure 5. Zonage de site Natura 2000, de l'APB et de la ZNIEFF

Tableau II. Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données / Structures ressources
État (DREAL Corse)	1	DREAL Corse	Rôle de financeur et de police de l'environnement. Conduit certains programmes concernant la biodiversité.	DREAL Corse
Région	1	Collectivité Territoriale de Corse	Rôle de financeur et conduit certains programmes concernant la biodiversité.	OEC
Département	1	Conseil Général de la Haute Corse	Propriétaire de plusieurs parcelles.	CG2B
Commune	1	Siscu	Communes du site Natura 2000. Rôle de police sur ce territoire. La commune de Siscu est propriétaire de plusieurs parcelles.	Mairie
Communauté de Communes	1	Communauté de Communes du Cap Corse	Intervient dans le cadre de ses compétences notamment concernant l'environnement.	Communauté de Communes du Cap Corse
Habitants	Aucun habitant	Population de Siscu : 967 hab.	Hameau de Teghie se trouvant à proximité immédiate du site.	Observations in situ INSEE
Terrains du Conservatoire du littoral	0	Néant	Néant	CELRL Cadastre
ENS	4	Parcelles acquises par le Conseil Général de la Haute Corse sur la commune de Siscu.	Acquisition du Conseil Général 2B pour la protection de l'environnement et de la biodiversité.	Cadastre CG 2B
APB	1	APB du vallon de Siscu	Conservation du biotope du vallon de Siscu. Mise en protection locale de l'habitat <i>Woodwardia Radicans</i> .	DREAL Corse
Monuments inscrits et classés (loi 1913)	0	Néant	Néant	OEC DRAC DREAL Corse
Sites classés ou inscrits	0	Néant	Néant	DREAL Corse OEC
Zones archéologiques	0	Aucune zone archéologique.	Néant	DRAC DDTM 2B ADéLie
PLPI	1	PLPI du Cap Corse	Dispositif et protection contre les incendies sur le site.	DDTM 2B
Réserves territoriale de chasse et de faune sauvage	Néant	Néant	Néant	OEC
SDAGE	1	SDAGE 2010-2015 bassin de Corse	Gestion et conservation des ressources en eau.	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse CTC

5.2 Situation des propriétés dans le site

Ci-dessous la situation des propriétés dans le site Natura 2000 (cf. Figure 6).

La majorité des parcelles du site Natura 2000 sont des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

La commune de Siscu est propriétaire de 0,0817 ha soit 817 m² et le Conseil Général de la Haute-Corse est propriétaire de 0,0758 ha soit 758 m².

(S=Section, Parc.=N°parcelle, Propr.=Type de propriétaire)

S	Parc.	Propr.
A	642	Privé
A	643	Privé
A	644	Privé
A	645	Privé
A	646	Privé
A	647	Privé
A	648	Privé
A	649	Privé
A	650	Privé
A	651	Privé
A	652	Privé
A	653	Privé
A	654	Privé
A	655	Privé
A	656	Privé
A	657	Privé
A	658	Privé
A	659	Privé
A	660	Privé
A	661	Privé
A	662	Privé
A	663	Privé
A	665	Commune
F	78	Privé
F	96	Privé
F	97	Privé
F	98	Privé
F	99	Privé
F	103	Privé
F	104	Privé
F	105	Privé
F	106	Privé
F	107	Privé
F	108	Privé
F	143	Privé
F	143	Privé
F	144	Privé
F	145	Privé
F	146	Privé
F	268	Privé
F	269	Privé
F	270	Privé
F	271	Privé
F	272	Privé
F	487	Privé
F	488	Privé
F	489	Privé
F	490	Privé
F	491	Privé
F	499	Privé
F	500	Privé
F	501	Privé
F	502	Privé
F	503	Privé
F	504	Privé
F	505	Privé
F	506	Commune
F	507	Privé
F	508	Privé
F	509	Privé
F	510	Commune
F	511	Privé

S	Parc.	Propr.
F	512	Privé
F	513	Privé
F	514	Privé
F	515	Privé
F	516	Commune
F	517	Privé
F	518	Privé
F	519	Privé
F	520	Privé
F	521	Privé
F	522	Privé
F	523	Privé
F	524	Privé
F	525	Privé
F	526	Privé
F	527	Privé
F	528	Commune
F	529	Privé
F	530	Privé
F	531	Privé
F	532	Privé
F	533	Privé
F	536	Privé
F	537	Privé
F	538	Privé
F	539	Privé
F	540	Privé
F	541	Privé
F	542	Privé
F	543	Privé
F	544	Privé
F	545	Privé
F	546	Privé
F	548	Privé
F	549	Privé
F	550	Privé
F	551	Privé
F	552	Privé
F	553	Privé
F	556	Privé
F	557	Privé
F	558	Privé
F	559	Privé
F	560	Privé
F	561	Privé
F	562	Privé
F	563	Privé
F	564	Privé
F	565	Privé
F	566	Privé
F	567	Privé
F	568	Privé
F	569	Privé
F	570	Privé
F	571	Privé
F	572	Privé
F	573	Privé
F	574	Privé
F	575	Privé
F	577	Privé
F	578	Privé
F	579	Privé

S	Parc.	Propr.
F	580	Privé
F	581	Privé
F	582	Privé
F	583	Privé
F	584	Privé
F	585	Privé
F	586	Privé
F	587	Privé
F	588	Privé
F	589	Privé
F	590	Privé
F	591	Privé
F	596	Privé
F	597	Privé
F	598	Privé
F	599	Privé
F	600	Privé
F	601	Privé
F	602	Privé
F	604	Privé
F	605	Privé
F	606	Privé
F	607	Privé
F	608	Privé
F	609	Privé
F	609	Privé
F	610	Privé
F	611	Commune
F	612	Privé
F	613	Commune
F	614	Privé
F	623	Privé
F	624	Privé
F	625	Privé
F	626	Privé
F	638	Privé
F	639	Privé
F	640	Privé
F	641	Privé
F	642	Privé
F	643	Privé
F	644	Privé
F	645	Privé
F	646	Privé
F	653	Privé
F	654	Privé
F	655	Privé
F	657	Privé
F	660	Privé
F	673	Privé
F	674	Privé
F	675	Privé
F	676	Privé
F	678	Privé
F	681	Privé
F	682	Privé
F	683	Privé
F	684	Privé
F	685	Privé
F	686	Privé
F	687	Privé
F	689	Privé

S	Parc.	Propr.
F	690	Privé
F	715	CG2B
F	716	Privé
G	102	Privé
G	1142	Privé
G	1143	Privé
G	1145	Privé
G	1150	Privé
G	1151	Privé
G	1152	Privé
G	1153	Privé
G	1154	Privé
G	1155	Privé
G	1156	Privé
G	1157	Privé
G	1158	Privé
G	1159	Privé
G	1160	Privé
G	1161	Privé
G	1162	Privé
G	1163	Privé
G	1164	Privé
G	1165	Privé
G	1166	Privé
G	1167	Privé
G	1168	Privé
G	1169	Privé
G	1171	Privé
G	1172	Privé
G	1173	Privé
G	1174	Privé
G	1175	Privé
G	1176	Privé
G	1177	Privé
G	1178	Privé
G	1179	Privé
G	1180	Privé
G	1181	Privé
G	1182	Privé
G	1183	Privé
G	1184	Privé
G	1185	Privé
G	1191	Privé
G	1192	Commune
G	1195	Privé
G	1197	Privé
G	1198	Privé
G	1199	Privé
G	1200	Privé
G	1201	Privé
G	1202	Privé
G	1203	Privé
G	1204	Privé
G	1206	Privé
G	1208	Privé
G	1209	Privé
G	1210	Privé
G	1211	Privé
G	1212	Privé
G	1213	Privé
G	1214	Privé
G	1215	Privé

S	Parc.	Propr.
G	1216	Privé
G	1217	Commune
G	1218	Privé
G	1219	Privé
G	1220	Privé
G	1221	Privé
G	1222	Commune
G	1223	Privé
G	1224	Privé
G	1225	Privé
G	1226	Privé
G	1227	Privé
G	1228	Privé
G	1229	Privé
G	1230	Privé
G	1231	Privé
G	1232	Privé
G	1234	Privé
G	1235	Privé
G	1283	Privé
G	1284	Privé
G	1288	Privé
G	1289	Privé
G	1290	Privé
G	1291	Privé
G	1292	Privé
G	1293	Privé
G	1294	Privé
G	1295	Privé
G	1296	Privé
G	1297	Privé
G	1298	Privé
G	1299	Privé
G	1300	Privé
G	1301	Privé
G	1304	Privé
G	1305	Privé
G	1306	Commune
G	1307	Privé
G	1308	Privé
G	1309	Privé
G	1310	Privé
G	1311	Privé
G	1313	Privé
G	1314	Privé
G	1315	Privé
G	1316	Privé
G	1335	Privé
G	1336	Privé
G	1337	Privé
G	1338	Privé
G	1340	Privé
G	1341	Privé
G	1342	Privé
G	1343	Privé
G	1344	Privé
G	1345	Privé
G	1346	Privé
G	1347	Privé
G	1347	Privé
G	1348	Privé
G	1349	Privé

S	Parc.	Propr.
G	1350	Privé
G	1351	Privé
G	1352	Privé
G	1353	Privé
G	1354	Privé
G	1355	Privé
G	1356	Privé
G	1357	Privé
G	1358	Privé
G	1359	Privé
G	1360	Privé
G	1361	Privé
G	1362	Privé
G	1363	Privé
G	1364	Privé
G	1365	Privé
G	1367	Privé
G	1368	Privé
G	1369	Privé
G	1370	Privé
G	1371	Privé
G	1372	Privé
G	1373	Privé
G	1374	Privé
G	1375	Privé
G	1376	Privé
G	1377	Privé
G	1378	Privé
G	1379	Privé
G	1379	Privé
G	1380	Privé
G	1381	Privé
G	1382	Privé
G	1383	Privé
G	1384	Privé
G	1385	Privé
G	1386	Privé
G	1387	Privé
G	1388	Privé
G	1389	Privé
G	1390	Privé
G	1391	Privé
G	1392	Privé
G	1393	Privé
G	1394	Privé
G	1395	Privé
G	1396	Privé
G	1397	Privé
G	1398	Privé
G	1399	Privé
G	1401	Privé
G	1402	Privé
G	1403	Privé
G	1404	Privé
G	1405	Privé
G	1406	Privé
G	1407	Privé
G	1408	Privé
G	1410	Privé
G	1411	Privé
G	1412	Privé
G	1429	Privé
G	1430	Privé
G	1433	Privé
G	1434	Privé
G	1435	Privé
G	1436	Privé
G	1437	Privé
G	1438	Privé
G	1439	Privé
G	1440	Privé
G	1441	Privé
G	1442	Privé
G	1443	Privé
G	1444	Privé
G	1447	Privé
G	1449	Privé

S	Parc.	Propr.
G	1451	Privé
G	1451	Privé
G	1452	Privé
G	1453	Privé
G	1454	Privé
G	1456	Privé
G	1457	Privé
G	1458	Privé
G	1461	Privé
G	1462	Commune
G	1463	Privé
G	1464	Privé
G	1465	Privé
G	1467	Privé
G	1468	Privé
G	1469	Privé
G	1470	Privé
G	1471	Privé
G	1472	Privé
G	1473	Privé
G	1474	Privé
G	1475	Privé
G	1476	Privé
G	1477	Privé
G	1478	Privé
G	1479	Privé
G	1480	Privé
G	1481	Privé
G	1484	Privé
G	1485	Privé
G	1486	Privé
G	1487	Privé
G	1488	Privé
G	1489	Privé
G	1490	Privé
G	1519	Privé
G	1520	Privé
G	1533	Privé
G	1534	Privé
G	1713	Privé
G	1714	Privé
G	1738	Privé
G	1739	Privé
H	1132	Privé
H	1134	Privé
H	1135	Privé
H	1136	Privé
H	1137	Privé
H	1138	Privé
H	1139	Privé
H	1140	Privé
H	1141	Privé
H	1142	Privé
H	1162	Privé
H	1163	Privé
H	1164	Privé
H	1165	Privé
H	1166	Privé
H	1167	Privé
H	1168	Privé
H	1192	Privé
H	1193	Privé
H	1194	Privé
H	1195	Privé
H	1214	Privé
H	1215	Privé
H	1216	Privé
H	1217	Privé
H	1227	Privé
H	1228	Privé
H	1245	Privé
H	1246	Privé
H	1247	Privé
H	1248	Privé
H	1256	Privé
H	1257	Privé
H	1258	Privé

S	Parc.	Propr.
H	1259	Privé
H	1260	Privé
H	1261	Privé
H	1262	Privé
H	1263	Privé
H	1264	Privé
H	1265	Privé
H	1267	Privé
H	1268	Privé
H	1269	Privé
H	1333	Privé
H	1376	Privé
H	1388	Privé
H	1452	CG2B
H	1453	Privé
H	1454	CG2B
H	1455	Privé
H	1456	CG2B
H	1457	Privé

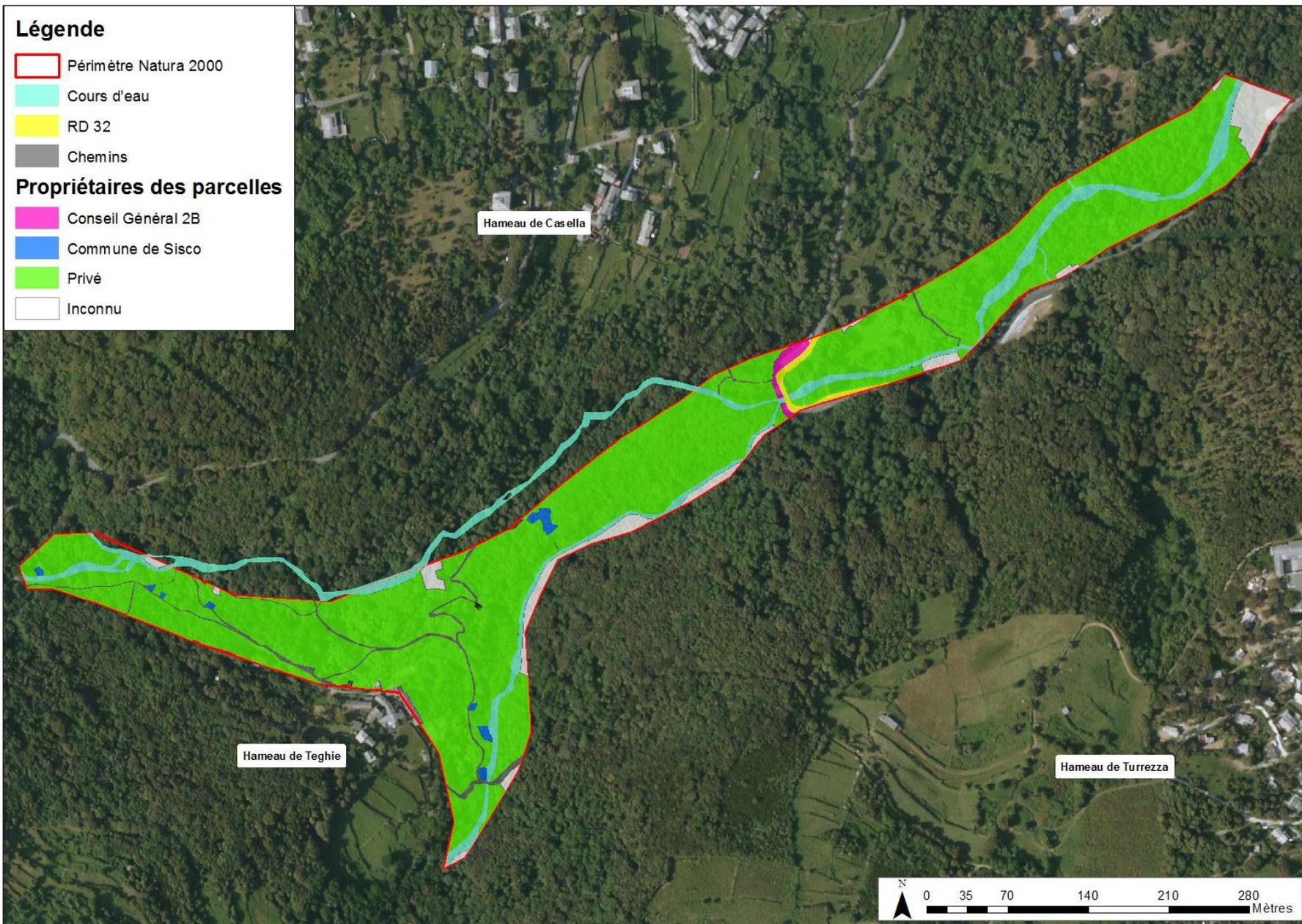


Figure 6. Situation des propriétés dans le site Natura 2000

5.3 Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Le Tableau III synthétise les activités humaines et l'occupation du sol sur le site Natura 2000.

5.3.1 Agriculture

Sur le site Natura 2000, l'agriculture est très peu présente.

Un seul exploitant est référencé par la DDTM 2B ainsi qu'un seul ilot de parcelles déclarées (Figure 7). Cet ilot de culture est une culture admissible de type oliviers.

Selon l'Office de l'Environnement de la Corse, aucun contrat MAET (Mesures Agro-environnementales Territorialisées) n'est mis en œuvre.

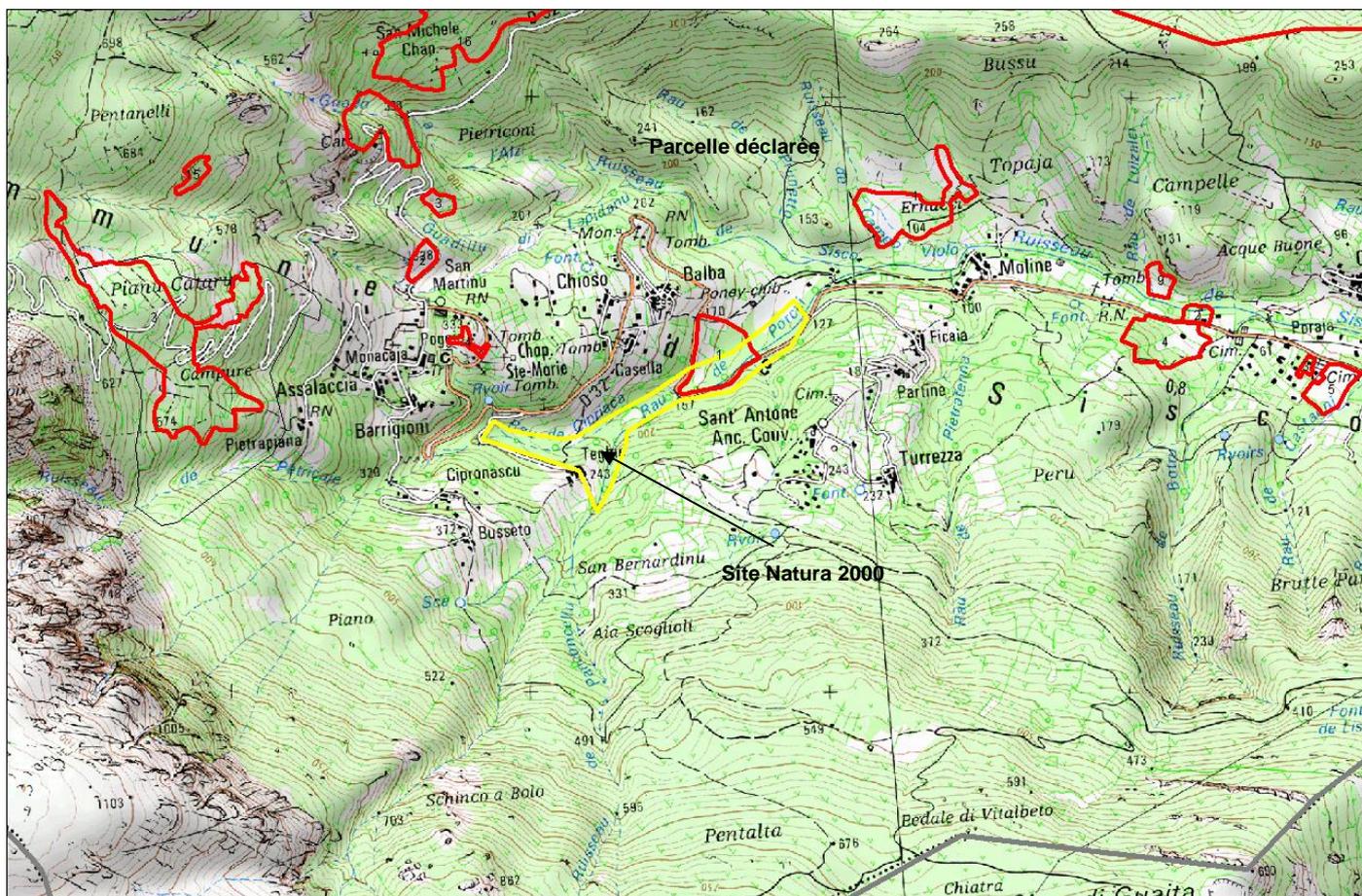


Figure 7. Cartographie des parcelles agricoles déclarées (source: DDTM 2B)

5.3.2 Urbanisation

Le site Natura 2000 est un site naturel non urbanisé. Seul le hameau de « Teghie » longe le périmètre du site Natura 2000. Actuellement, la commune de Siscu est urbanistiquement règlementée par le Plan d'Occupation des Sols (POS) intercommunal du Cap Corse. Le PLU⁹ intercommunal du Cap Corse est en cours d'élaboration. Le zonage du site Natura 2000 montre que le site se situe en zone ND (zone naturelle protégée), ce qui permet une assez bonne protection urbanistique pour le site Natura 2000. En ce qui concerne la pression urbanistique, elle peut être qualifiée de très faible compte tenu du zonage actuel du POS.

⁹ Plan Local d'Urbanisme

Travaux de raccordement du hameau de Teghje au réseau d'assainissement (Delage, 2010)

Dans le courant de l'année 2009 le Conservatoire Botanique National de Corse (CBNC) a été informé par un particulier des travaux entrepris par la commune de Siscu afin de répondre aux exigences d'évacuation des eaux usées des hameaux de la commune. Cette personne était particulièrement inquiète quant à l'intégrité de la population de *Woodwardia radicans*.

Le CBNC s'est rendu sur place et a constaté de nombreuses atteintes à l'APB, bien qu'en l'état des choses le chantier n'ait pas porté atteinte aux plantes ni à leur environnement le plus immédiat.

Le chantier comprenait :

- l'ouverture d'une tranchée et le passage de canalisation du hameau de Teghje vers le pont de Balba, le long du ruisseau de Cipriaca, en rive droite puis en rive gauche
- l'élagage et l'abattage d'un certain nombre d'arbres pour permettre les travaux précités
- la réalisation d'un ouvrage d'art pour le franchissement du ruisseau de Cipriaca
- un terrassement important en rive gauche au niveau de cet ouvrage.

Devant les atteintes à la zone protégée et soucieux que les dégradations inévitables occasionnées ne deviennent pas plus importantes, le CBNC avait transmis ses observations aux services de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

Le CBNC les a accompagné lors d'un contrôle du chantier où un certain nombre de préconisations en particulier en ce qui concerne l'importance de l'intégrité de la ripisylve ont été formulées par le CBNC.

A l'issue du contrôle le Maire de Siscu a reçu le CBNC, et a donné toute assurance que les atteintes au milieu ne seraient pas plus importantes, qu'il était parfaitement conscient de la présence de l'espèce et de l'importance du site, et que les choix techniques retenus constituaient le meilleur compromis possible quant à la conservation du site et de l'espèce, la nécessité sanitaire du raccordement et les possibilités techniques et économiques de la commune.

L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) a néanmoins formulé un certain nombre de remarques.

Cet automne, lors du comptage réalisé par le CBNC, il a été constaté que les engagements pris avaient été respectés.

La ripisylve et le boisement attenant n'ont pas subi d'élagage plus poussé et les arbres dont le CBNC avait indiqué l'importance ont été respectés.

L'ouvrage de franchissement du ruisseau a fait l'objet d'un souci d'intégrations paysagères, même s'il porte atteinte à l'intégrité esthétique des lieux.

Le talus de terrassement au niveau du franchissement ainsi que la tranchée d'enfouissement de la canalisation semblent connaître une cicatrisation de la végétation convenable.

Dans le haut du chantier, le tracé côtoyait une belle population de l'espèce protégée *Cardamine chelidonia* L., qui ne semble pas avoir souffert des travaux (la plante est toujours bien présente, en effectif important).

On peut globalement dire que ce chantier a été conduit de la façon la moins nuisible possible au site et à son espèce emblématique.

Une conséquence indirecte du chantier qui devra être prise en considération dans la gestion future du site est la circulation d'engins motorisés (motos et peut-être quads), peu importante pour le moment mais réelle, sur le sentier ouvert par les travaux.

5.3.3 Activités cynégétiques

L'ensemble du site Natura 2000 est utilisé pour la chasse individuelle ou collective. Une association de chasse « A Sischese » est recensée sur la commune de Siscu, la chasse est donc organisée. Il est principalement pratiqué la chasse au sanglier et à la plume.

5.3.4 La pêche

Le site Natura 2000 est traversé par le R^{au} de Porcii et le R^{au} de Cipriaca, une activité de pêche en eau douce est présente. L'activité de pêche sur la commune de Siscu n'est pas organisée. La pêche est exercée de manière individuelle et occasionnelle.

5.3.5 Tourisme et activités nature

Accueil et hébergement touristique :

La commune de Siscu a une capacité d'accueil totale estimée à 713 hébergements (source : Insee, 2012) réparti suit : 2 hôtels (36 chambres), 1 camping (63 emplacements) et 268 Résidences secondaires. Il faut y rajouter les gîtes de France, les chambres d'hôte et les locations de vacances. Au sein du périmètre du site Natura 2000, il n'est pas recensé d'hébergements touristiques.

Fréquentation touristique et principaux lieux touristiques du site Natura 2000 :

La commune de Siscu est une commune qui est fortement fréquentée en période estivale compte tenu de sa région géographique, le Cap Corse et de son littoral.

Néanmoins, même si la commune est considérée comme très fréquentée par les touristes, le site Natura 2000 est très peu fréquenté. Le site Natura 2000 est principalement fréquenté par les riverains.

Il également important de signaler des sentiers passant sur le site Natura 2000.

Activités de pleine nature :

Plusieurs activités de pleine nature sont recensées sur le site Natura 2000 :

- Un centre équestre qui utilise le sentier balisé pour ses balades et randonnées ;
- Randonnées pédestres.

Dégradation de la ripisylve par l'aménagement de sentiers :

En amont immédiat de Ponte Novu, certains arbres morts ou sénescents ont été débités, et un sentier a été ouvert, traversant le ruisseau en amont de la station n° 5 de la *Woodwardia* (cf. 12.2 Fiche espèce du woodwardia radicans (*Woodwardia radicans*)). Ces actions n'ont pas porté préjudice à la plante mais il est évident qu'elles ne doivent pas devenir plus importantes au risque de modifier l'ambiance de la ripisylve nécessaire au maintien de la station la plus importante. La mise en place d'un garde-fou en piquets plastiques et clôture électrique le long du passage du sentier en surplomb des fougères dans un souci de sécurisation du passage des chevaux est par ailleurs très inesthétique. Il aurait peut-être été intéressant de franchir le torrent à un autre endroit en amont, tant pour la sécurité des cavaliers que pour l'intégrité future de la population de fougères.

5.3.6 Les projets

Selon la commune, aucun projet n'a été identifié sur le site Natura 2000.

5.3.7 Décharge sauvage

Il est important de noter que des déchets sont fréquemment déposés sur la RD 32 au niveau du pont qui franchit le R^{au} de Porcili malgré un arrêté municipal d'interdiction de dépôt des ordures et gravats.

En effet, Delage (2010) a constaté un certain nombre de dépôts d'ordures divers, certains étant visiblement très récents (objets divers, vêtements usagés, matières plastiques diverses, ...) en aval de Ponte Novu, dans les zones où la route jouxte la ripisylve. Par ailleurs, un fort dépôt de déblais a eu lieu en aval immédiat rive gauche de Ponte Novu.

Tableau III. Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données / Structures ressources
Agriculture	161	1 exploitant sur le site	<p><i>Type d'agriculture :</i> Arboriculture d'oliviers.</p> <p><i>Tendances observées :</i> Un ilot de culture déclaré. Ilot de culture entretenu. Aucun contrat MAET.</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces :</i> L'entretien de cet ilot de culture permet d'éviter la fermeture du milieu et contribue à la protection contre les incendies.</p>	DDTM2B/SEA OEC
Urbanisation	409	POS intercommunal du Cap Corse	<p><i>Interactions avec le site Natura 2000 :</i> Site Natura 2000 non délimité dans le POS. Site Natura 2000 en zone ND. Le site n'est pas urbanisé.</p> <p><i>Tendances observées :</i> Site Natura 2000 en zone ND et non urbanisé. Pas de pression urbanistique identifiée sur le site. Dépôt de déchets au niveau du pont sur la RD 32.</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces :</i> Le POS intercommunal permet une assez bonne conservation des habitats et des espèces. Le dépôt de déchets peut entraîner une détérioration des habitats et des espèces s'il est réalisé dessus.</p>	Mairie IGN
Activité cynégétique	230	Non dénombré	<p><i>Type d'activité cynégétique :</i> Chasses individuelles et collectives.</p> <p><i>Espèces chassées :</i> Sanglier, gibier à plume.</p> <p><i>Tendances observées :</i> Une société de chasse est présente sur la commune. Pas de phénomène de surchasse.</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces :</i> Pas d'effets négatifs recensés sur les habitats et les espèces des directives « habitats ».</p>	Observations <i>in situ</i> Mairie
Pêche	220	Non dénombré	<p><i>Type de pêche :</i> Pêche en eau douce</p> <p><i>Tendances observées :</i> Pêche individuelle ponctuelle.</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces :</i> Aucun.</p>	Observations <i>in situ</i>
Tourisme	620 622 501	Très faible activité touristique	<p><i>Type de tourisme :</i> Individuel et collectif.</p> <p><i>Tendances observées :</i> Très faible fréquentation du site Natura 2000 mais par contre forte fréquentation de la commune de Siscu pendant la saison estivale.</p> <p><i>Effets positifs ou négatifs sur la conservation des habitats et des espèces :</i> Les activités touristiques n'ont pas d'impact sur la conservation des habitats et des espèces.</p>	Mairie INSEE, 2012
Projets	0	0	Aucun projet public ou privé n'a été identifié sur le site Natura 2000.	Mairie

5.4 Données abiotiques générales

Le Tableau IV présente une synthèse des données abiotiques du site Natura 2000.

5.4.1 Géologie

Le site Natura 2000 concerne le vallon sous le village de Siscu. On note la présence d'éboulis sur la majeure partie du site avec également des calcschistes puis des alluvions fluviales au niveau du ruisseau de Porcili (Figure 8).

Les terrains :

- S⁸-E1 Calcschistes et micaschistes. Le seul aspect lithologique est souvent insuffisant pour distinguer ces formations qui se caractérisent par la présence de micas et de quartz auxquels est souvent associée de la calcite. L'unité de Siscu constitue, entre les schistes et les calcschistes de l'unité de Brando et les Prasinites de Mandriale, un ensemble lithologique complexe, comprenant plusieurs niveaux de cipolins et de Prasinites ainsi qu'une barre de quartzites micacés. En outre, le nouveau chemin de la Bocca di San Giovanni, à l'Ouest de Siscu, a permis de caractériser d'autres formations plus tendres (schistes micacés, calcschistes), qui ailleurs n'affleurent pas (végétation et éboulis). Ces différents niveaux se suivent sur plusieurs kilomètres au-dessus des schistes et des calcschistes de Brando.
- E. Éboulis. Leur importance est considérable et résulte des altitudes atteintes par les principaux reliefs (la Cima di e Follicie, 1 324 m, ne se trouve qu'à quelques kilomètres de la mer) ainsi que de la fréquence des niveaux tendres qui bien souvent sont surmontés par des roches résistantes formant corniche. Ainsi, la bande de Prasinites (unité de Mandriale-Lavasina), qui de Lavasina s'élève vers le Nord et passe au-dessus du village de Siscu, repose sur des schistes et des calcschistes, visibles accidentellement à la faveur de travaux récents. Les Prasinites forment de gigantesques éboulis d'où émergent parfois des îlots de roches en place.
- Fz. Alluvions actuelles. Elles couvrent d'importantes surfaces à l'embouchure des ruisseaux situés dans la partie nord du Cap Corse (ruisseaux de Siscu et de Pietracorbara). C'est une des conséquences du caractère essentiellement capricieux de ces ruisseaux qui, après de fortes pluies sur les reliefs du cap, peuvent divaguer et noyer leur embouchure. Ces ruisseaux présentent un lit fait de gros blocs empruntés en partie aux zones montagneuses situées un peu plus à l'Ouest (serpentinites, gabbros et Prasinites) et probablement aussi aux alluvions plus anciennes que l'on retrouve très souvent dans les berges de ces ruisseaux. A l'embouchure même, les lits s'élargissent et les sédiments deviennent plus fins.



Figure 8. Carte géologique du site Natura 2000 (Source : Infoterre)

5.4.2 Pédologie

Données pédologiques du Cap Corse

Les sols appartiennent tous à l'association sols bruns acides-sols bruns méditerranéens, voire lithosols (sols qui résultent du morcellement de la roche) dans les secteurs les plus atteints par l'érosion (Figure 9). Les sols bruns sont les sols les plus fréquemment rencontrés dans les régions tempérées. Ils se développent aussi bien sur sols siliceux que calcaires. Seuls quelques sols d'alluvions fluviales, développés sur les formations des vallées de Luri ou de Siscu par exemple, complètent ce schéma pédologique.

La texture du sol est constituée uniquement de limons (Figure 10). La texture limoneuse se caractérise par une teneur en argile inférieure à 30%, une teneur en sable inférieure à 15% et par une teneur en limon proche des 75%. Cette texture possède une bonne perméabilité ce qui signifie qu'elle ne se gorge pas d'eau. Il s'agit d'une bonne texture de sol pour les cultures.

Le sol est principalement constitué de trois types d'humus, le moder, le mull et le dysmull (Figure 11). Le moder est un type d'humus, généralement acide, où l'activité biologique est ralentie sous l'effet de facteurs climatiques (climat froid, humidité élevée) et/ou de la végétation (forêt feuillue dégradée), en relation avec le milieu minéral acide (grès, limons sableux et sables). Concernant le mull, la présence d'une importante pédofaune riche, en particulier en vers de terre et en macroarthropodes (diplopodes, cloportes), assure une incorporation rapide de la litière. Les mulls, généralement riches en éléments nutritifs et présentant une forte capacité d'échange cationique, constituent des humus très fertiles. Les dysmulls sont généralement en transition avec les moders, suite à une faible activité des vers de terre. Anciennement ils étaient appelés les mull-moder. Ce dernier type d'humus est le plus présent dans le Cap Corse.

Les sols ne sont que moyennement profonds et très caillouteux. La profondeur varie entre 35 cm et 65 cm (Figure 12).

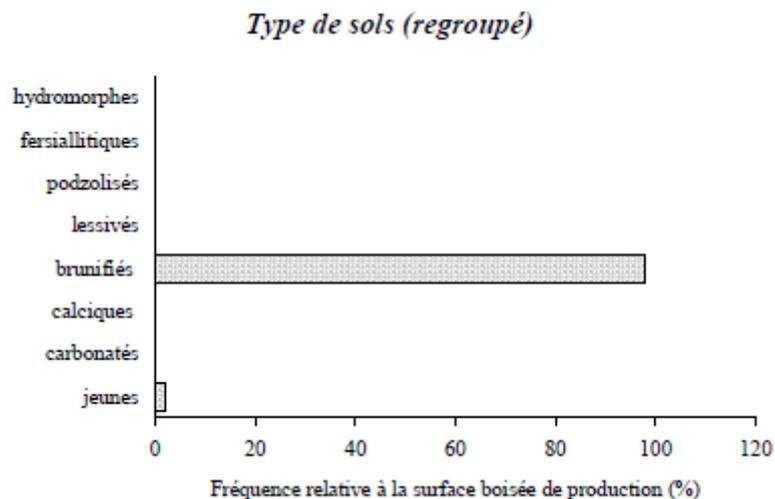


Figure 9. Graphique du type de sol dans la région du Cap Corse (Source : IFN, 2006)

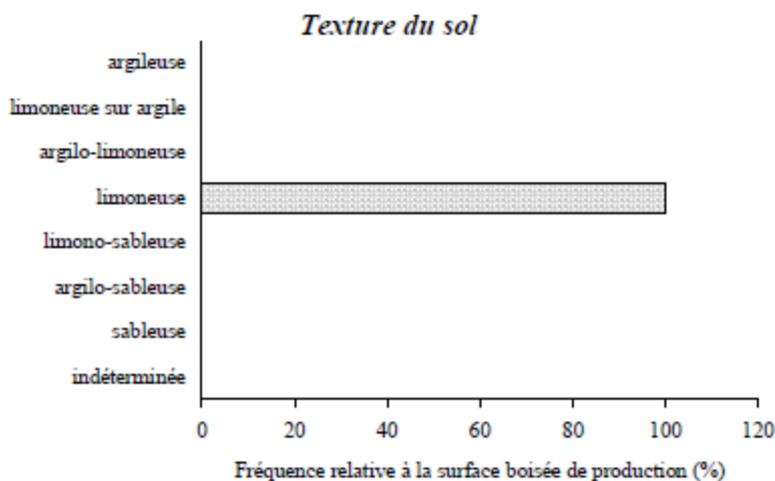


Figure 10. Graphique de la texture du sol dans la région du Cap Corse (Source : IFN, 2006)

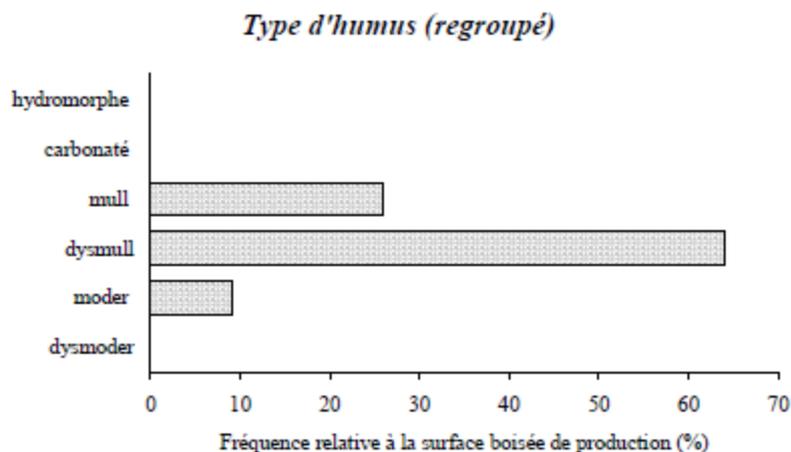


Figure 11. Graphique du type d'humus dans la région du Cap Corse (Source : IFN, 2006)

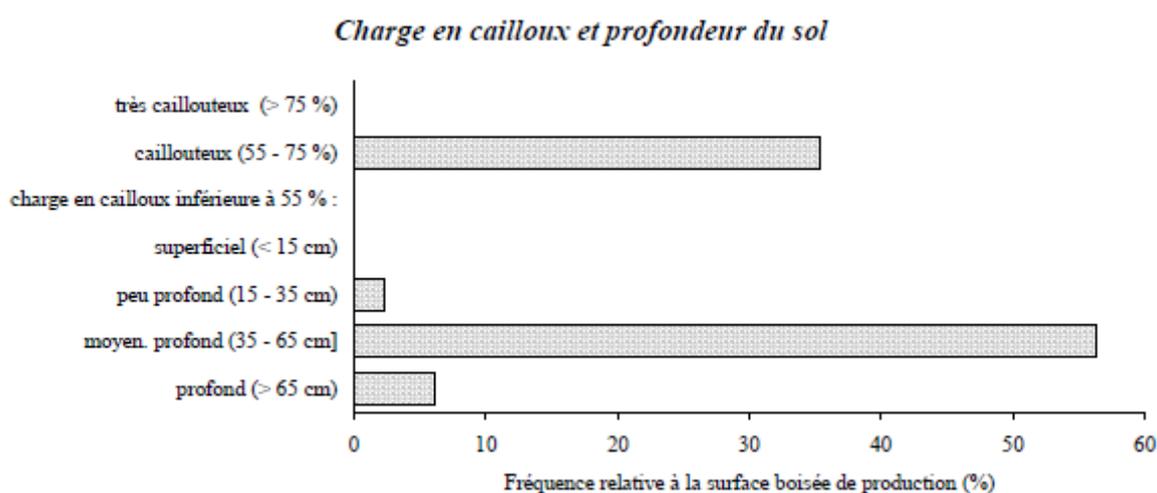


Figure 12. Graphique de la charge en cailloux et de la profondeur du sol dans la région du Cap Corse (Source : IFN, 2006)

Données pédologiques dans le secteur du site Natura 2000 (centre du Cap Corse)

D'après le Groupement d'Intérêt Scientifique des Sols (GIS Sol), des informations concernant les sols, dans le secteur du centre du Cap Corse y compris au niveau du vallon de Siscu, ont été obtenues grâce à l'outil cartographique INDIQUASOL.

Les sols prépondérants dans le secteur sont les cambisols (sols bruns et acides). Les cambisols se retrouvent dans les régions à climat tempéré, ce sont des sols très productifs. Ils font de bonnes terres agricoles. Ils se développent dans les alluvions et les colluvions.

Les matériaux prépondérants sur le site sont des roches cristallines, plus particulièrement des migmatites (ou gneiss migmatitique). Les migmatites sont des roches métamorphiques qui dérivent pour la plupart d'anciennes roches, sédimentaires ou volcaniques, pauvres en calcium et en magnésium.

La classe de régime hydrique annuel est donnée pour le secteur. Le secteur est sec à moins de 80 centimètres de profondeur sur une durée de plus de 3 mois et sec à moins de 40 centimètres de profondeur pour une durée de plus d'un mois.

La teneur en carbone du sol, dans le secteur, est importante puisqu'elle se situe entre 60 et 70 tonnes par hectare.

L'aléa d'érosion est également fourni par INDIQUASOL, le secteur du site Natura 2000 admet un aléa fort.

5.4.3 Eaux

Eaux de surface

Deux ruisseaux traversent le site Natura 2000, le ruisseau de Porcili et son affluent le ruisseau de Cipriaca. Le ruisseau de Porcili est un affluent du ruisseau de Siscu qui se jette dans la Méditerranée.

Ce dernier est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de Corse.

Eau potable

D'après la banque de données BSS (Banque de données du Sous-Sol), aucun forage, puits et autre point d'eau capté ne se situe dans le périmètre du site Natura 2000. Cependant, on note une multitude de points d'eau captés et destinés à la consommation humaine, à proximité (Figure 13).



Figure 13. Localisation des points d'eau captés issus de la banque de données BSS (Source : Infoterre) et localisation de la STEP de Barrigioni

Assainissement des eaux usées

Selon l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, deux stations d'épuration sont présentes sur la commune de Siscu :

- Une station se situe aux abords du ruisseau de Siscu, à proximité de la marine de Siscu (hors site Natura 2000, et en aval). Il s'agit d'une station de 1200 équivalents habitants (eq/hab).
- L'autre station d'épuration, de 300 eq/hab, se situe au niveau du hameau de Barrigioni (cf. Figure 13 ci-dessus), elle demeure en limite ouest du site Natura 2000 à l'amont, mais en dehors. Cette STEP est raccordée à celle de la marine. En aval de la station de Barrigioni, le ruisseau de Cipriaca (*in situ*) ne semble pas pollué par quelques rejets que ce soit, la présence de l'euprocte de Corse (*Euproctus montanus*) est indicatrice d'une bonne qualité de l'eau.

Eaux de baignade

Aucun site de baignade sur le site Natura 2000.

A la marine de Siscu au niveau de l'embouchure un site de baignade est suivi par le Ministère du travail, de l'emploi et de la santé. D'après le classement 2011, le site de l'embouchure du ruisseau admet une qualité des eaux de baignade moyenne (Figure 14).

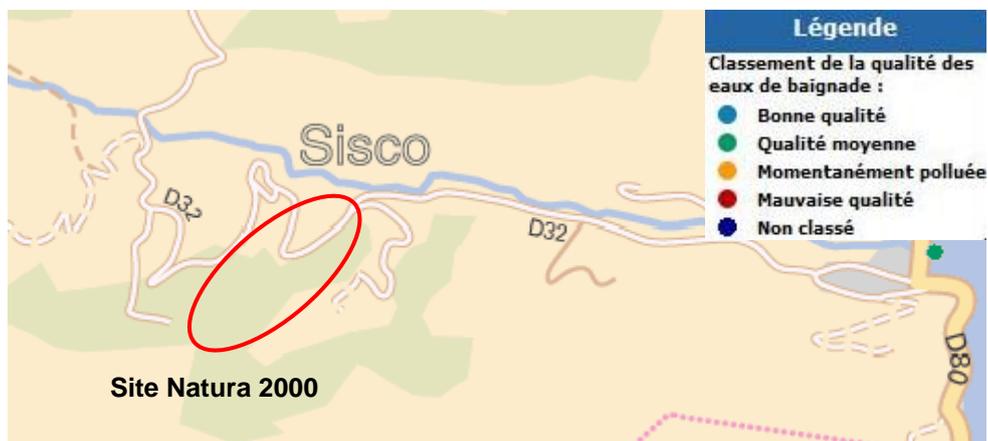


Figure 14. Carte du classement 2011 de la qualité des eaux de baignade (Source : Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse)

5.4.4 Topographie

Le site Natura 2000 se situe au niveau des cours d'eau donc en fond de vallée. L'altitude du site s'échelonne de 120 à 250 mètres (Figure 15) sur une distance d'environ un kilomètre. La pente est relativement importante : 13%.

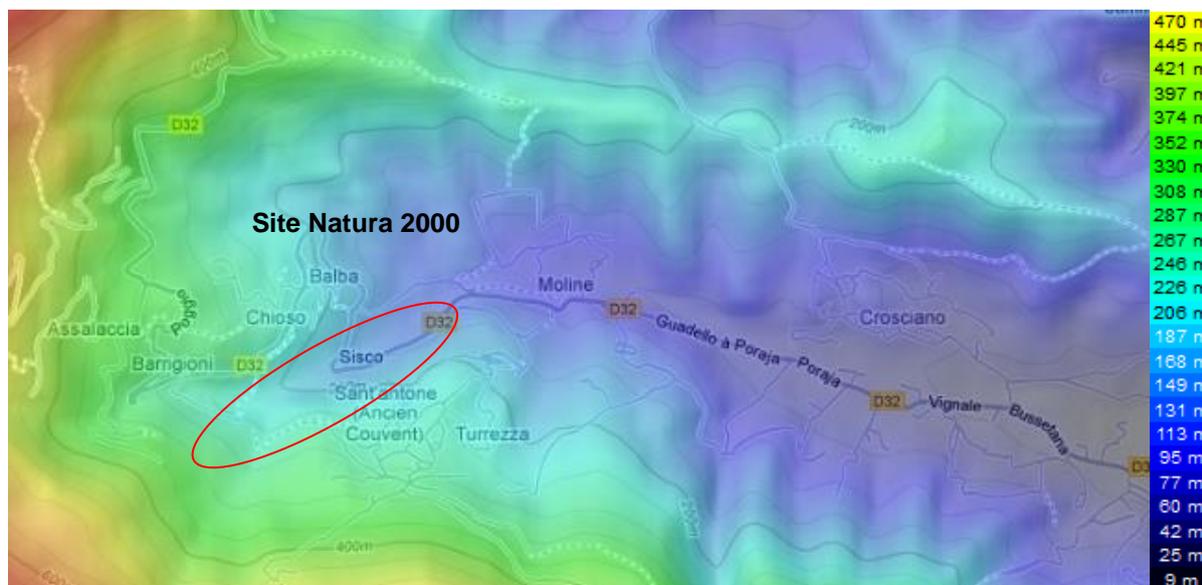


Figure 15. Carte topographique au niveau du site d'étude (Source : cartes-topographiques.fr)

5.4.5 Climat

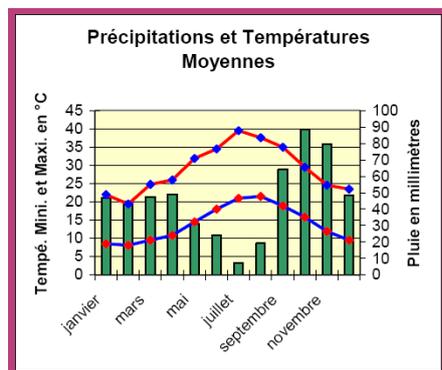
Pour définir le climat de Sisco, nous avons utilisé les données météorologiques de la fiche climatologique du Cap Corse (Figure 16).

Concernant les températures, la moyenne sur une année est de 20°C. Les moyennes vont de 15°C en hiver (janvier) à 31°C en plein été (juillet). Le record de température la plus élevée est de 39,5°C en 1983 et la plus basse est de -5,0°C en 1956. Notons donc que les températures sont relativement douces tout au long de l'année.

Concernant les précipitations, la moyenne sur une année est de 39,9 mm. Les moyennes vont de 3 mm en été (juillet) à 90 mm en automne (octobre). Les précipitations sont plutôt modérées le reste de l'année variant de 20 mm à 60 mm selon les saisons. Le record de précipitations les plus importantes s'élève à 405.8 mm en un jour, en 1993.

Les vents sont très fréquents et forts dans la région. Comme toutes les extrémités et caps de l'île, le Cap Corse est particulièrement venté. Le vent dominant est d'ouest-sud-ouest (libeccio). Notons également la présence de vents forts d'est mais avec une fréquence moindre.

LE CLIMAT DU CAP-CORSE

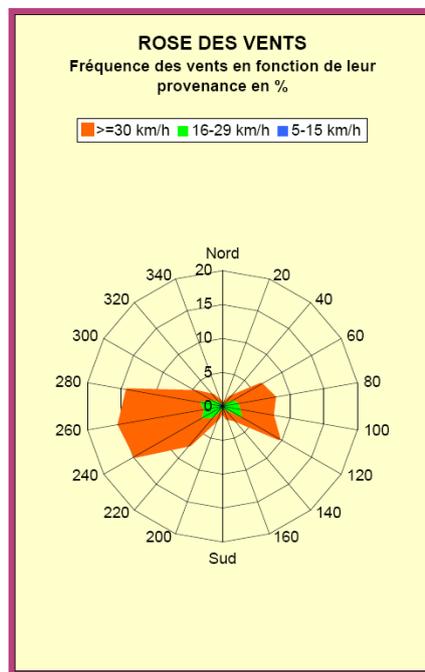


Les records

Le plus chaud 39.5°C le 26/07/1983

Le plus froid -5.0°C le 11/02/1956

Le plus arrosé 405.8 mm le 23/09/1993



En moyenne par an

18 jours d'orage	63 jours de pluie	1 jour de neige	11 jours de fortes chaleurs	1 jours de gel
------------------	-------------------	-----------------	-----------------------------	----------------

PREVISIONS METEO Tél : 32 50 (0,34 €/mm)
Site internet : <http://www.meteo.fr>

Figure 16. Fiche climatologique du Cap Corse (Source : Météo-France)

Tableau IV. Données abiotiques générales

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification	Origine des données/ Structures ressources
Géologie	3 terrains	Le site est essentiellement constitué d'éboulis avec également des alluvions actuelles et des calcschistes des micaschistes	Carte géologique du BRGM et notice.
Climat	Température moyenne sur une année : 20°C Précipitation moyenne sur une année : 39,9 mm Vent dominant : ouest-sud-ouest supérieur à 30 km/h	La vallée de Siscu s'inscrit dans le climat méditerranéen de la Corse marqué par la douceur de l'hiver. Le relief élevé ajouté à l'humidité venant de la mer engendre les précipitations élevées. Notons également la présence du vent quasi permanent et de grande importance.	Météo France
Pédologie	Les sols sur le site sont des cambisols.	Cartographie pédologique du site absente.	IFN (2006) SIG INDIQUASOL
Topographie	Altitude maximale : 245 m Altitude minimale : 120 m Pente : 13 % environ	Le site longe des cours d'eau. Il recouvre un fond de vallée avec une pente relativement importante.	cartes-topographiques.fr
Eaux	Le site Natura 2000 s'étend principalement le long de deux ruisseaux.	Le ruisseau de Cipriaca est l'affluent du ruisseau de Porcili. Ce dernier est le principal cours d'eau du site.	Géoportail

5.5 Grands milieux

Le Tableau V présente les grands milieux présents sur le site Natura 2000.

Lors de la réalisation du Document d'objectifs : « Crêtes du Cap Corse, vallon de Siscu », Boulmer (2002) a réalisé une cartographie d'habitats (Figure 17) mais la description des différents milieux est très sommaire.

D'après cette cartographie d'habitats, le Formulaire Standard des Données (FSD) et la visite de terrain réalisée le 08/03/2012, deux grands milieux peuvent être distingués :

Milieux boisés :

Ces milieux sont des formations végétales, caractérisées par l'importance de la strate arborée, mais qui comportent aussi des arbustes, des plantes basses, des grimpantes et des épiphytes. Sous le couvert arborescent assez dense filtre peu de lumière ; il s'ensuit une strate arbustive, à bruyères, arbousiers, filarias, très réduite voire inexistante. Il en est de même pour la strate herbacée. La Corse possède des forêts exceptionnelles par leur diversité, leur superficie et leur beauté.

Sur le site la couverture forestière est forte et la qualité de ce milieu est bonne. Les milieux boisés y sont constitués par plusieurs types de boisements qui s'entremêlent :

- La chênaie : Formations de chênes verts (*Quercus ilex*) avec la bruyère (*Erica arborea*), *Phyllyros angustifolia*, clématite flammette (*Clematis flammula*), Salsepareille (*Smilax aspera*), garance (*Rubia peregrina*). Cet d'habitat est caractéristique de l'étage mésoméditerranéen en Corse, pouvant s'installer dès le thermoméditerranéen dans certaines situations. Le chêne vert est installé sur un substrat silicieux (granite, rhyolithe, ...). Les sols sont peu évolués compte tenu du climat, souvent superficiels, riche en éléments grossiers à caractère filtrant. La litière fréquemment épaisse et continue compte tenu de la mauvaise décomposition liée aux conditions climatiques. Ce type d'habitat est relativement répandu. Il représente un très grand intérêt au niveau des peuplements fermés, les plus mûrs, en futaie car elle peut abriter une avifaune très riche et diversifiée. Sa structure très variable en fonction des pressions anthropiques passées ou actuelles (coupes, cultures, pâturage, ...). Sur le site, ce milieu représente la plus grande partie de la couverture forestière.
- L'olivieraie : fourrée plus ou moins denses, haute de 3 m à 4-5 m. La strate la plus élevée est dominée par le lentisque (*Pistacia lentiscus*), le myrte (*Myrtus communis*) d'où émergent les oliviers. La strate arbustive compte bien d'autres espèces comme le calycotome (*Calicotoma* sp.), le fragon (*Ruscus* sp.), la bruyère arborescente, le ciste à feuilles de sauge (*Cistus salviifolius*) La strate herbacée est très discontinue. Sur le site, ce milieu est parsemé et souvent entremêlé avec le milieu de type « chênaie ». Une partie est une olivieraie exploitée.
- L'aulnaie : Cet habitat concerne les forêts riveraines méditerranéennes, dominées par les saules, les peupliers ou des essences apparentées. Elles occupent le lit majeur des cours d'eau, soumis à des crues régulières et recouvertes d'alluvions récentes. Ces forêts d'intérêt communautaire regroupent des forêts à bois tendre (saulaie, peupleraie) et des forêts à bois dur. Les boisements d'aulnes se retrouvent en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements. Sa représentation sur le site est liée à milieu aquatique (rivières). On y retrouve une végétation rivulaire dominé par l'aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), qui laisse place petit à petit au milieu de type « chênaie ».

Milieux aquatiques :

Les milieux aquatiques sont marqués par l'eau. Ils regroupent des ensembles de végétation très différents se développant dans des conditions d'humidités variables.

- Les eaux courantes : les cours d'eau présents sur le site d'étude sont le ruisseau de Porcili et son affluent le ruisseau de Cipriaca. Le ruisseau de Porcili est un affluent du ruisseau de Siscu qui se jette dans la Méditerranée.

C'est essentiellement dans ce milieu ou à proximité que l'on retrouve la seule station Française de la fougère arborescente : *Woodwardia radicans*.

État de conservation des milieux naturels et causes de perturbation :

Lors de la réalisation de la cartographie d'habitats (Boulmer, 2002), l'état de conservation des milieux n'a pas été mentionné.

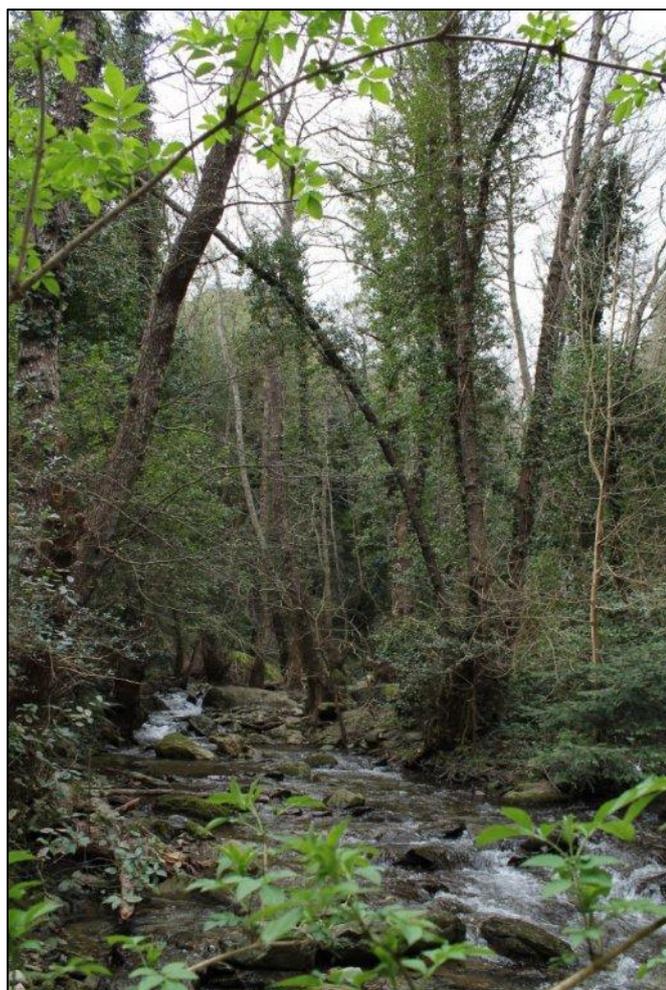
Cependant, lors de notre visite de terrain, nous avons constaté un état de conservation globalement bon de ces milieux. Mais, certains facteurs peuvent provoquer une dégradation des différents milieux. Les causes de dégradations sont :

- l'incendie qui reste une menace forte sur les milieux.
- l'anthropisation qui peut engendrer une altération de milieux naturels, des continuités écologiques, des destructions d'espèces protégées et d'intérêt communautaire.
- des coupes de bois sauvages ou non réfléchies (destruction des ripisylves ou exploitation des chênaies par exemples).

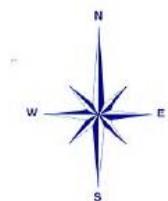
- la pollution des cours d'eau par un mauvais assainissement des eaux ou des décharges sauvages.

Tableau V. Grands milieux

Grands milieux	Surface de recouvrement du site	État sommaire du grand milieu	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (liste non exhaustive)	Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (liste non exhaustive)	Origine des données/ Structures ressources
Milieux boisés	95 %	Bon	Forêts-Galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> (92A0) Forêts de <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i> (9340)	-	Incendies. Coupes sauvages ou non réfléchies. Anthropisation.	FSD Boulmer, 2002
Milieux aquatiques	5 %	Bon	aucun	<i>Woodwardia radicans</i> <i>Cardamine chelidonia</i> <i>Carex grioletii</i>	Pollutions des eaux. Anthropisation.	FSD Boulmer, 2002



Habitats du vallon de Sisco (site n° FR9400569)



Echelle : 1/2 500

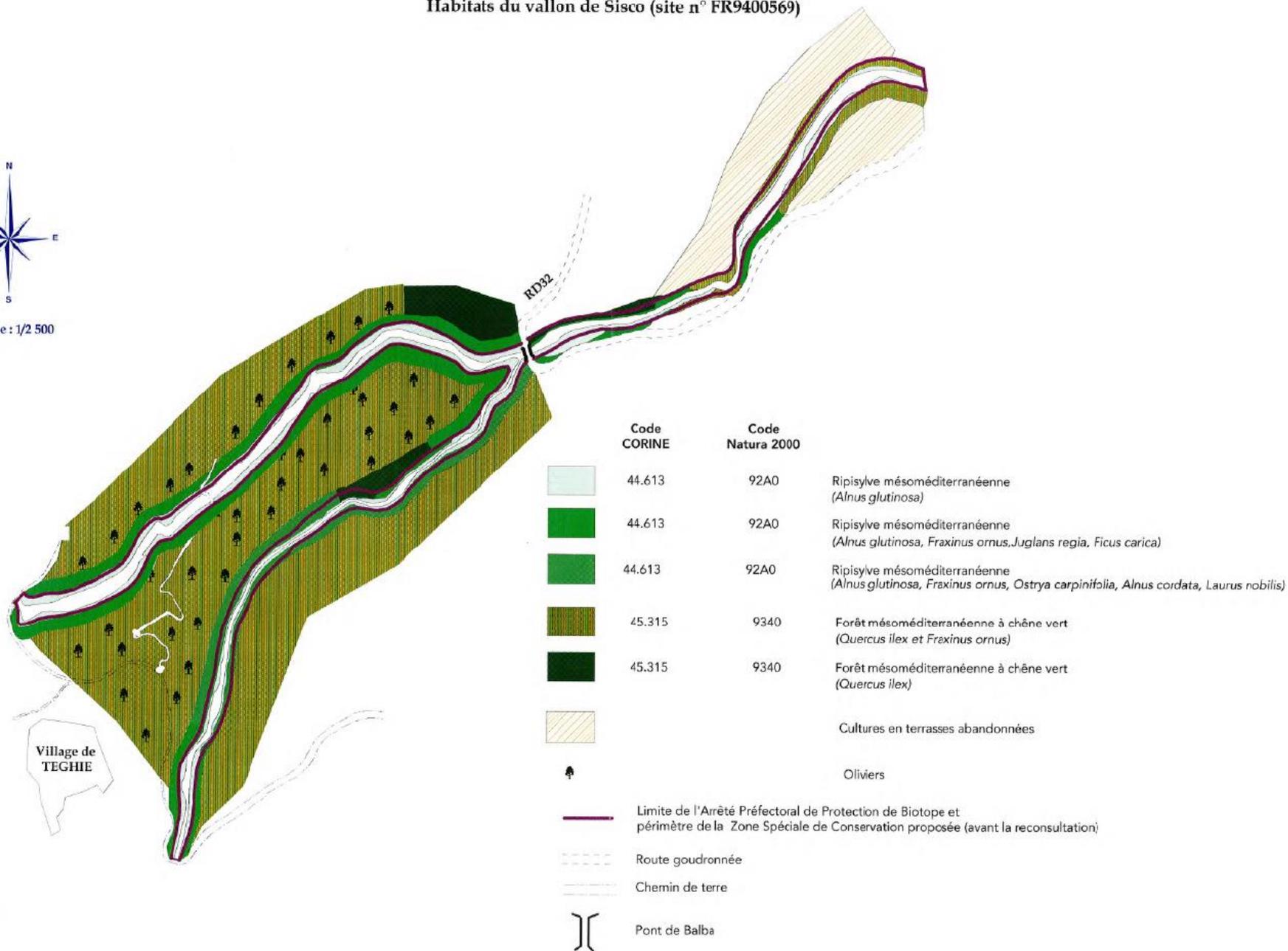


Figure 17. Cartographie des habitats naturels (Source : Boulmer, 2002)

5.6 Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial (autres que d'intérêt communautaire)

Habitats naturels

Le Tableau IX présente une synthèse des habitats naturels et des espèces patrimoniaux présents sur le site Natura 2000.

La cartographie des habitats naturels (Boulmer, 2002) a permis d'identifier deux habitats naturels autres que d'intérêt communautaire (Figure 17) :

- Cultures en terrasses abandonnées
- Oliveraies

Flore

Aucune espèce végétale de l'annexe IV de la directive 92/43 autre que la fougère *Woodwardia radicans* (espèce ayant justifié la désignation du site) n'a été relevée.

Le fragon petit houx (*Ruscus aculeatus* L.) est le seul inscrit à l'annexe V, c'est-à-dire que son prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion. L'enjeu par rapport à Natura 2000 sera de veiller aux prélèvements abusifs dans la nature.

De plus, deux espèces, recensées dans le site Natura 2000, sont protégées au niveau national (Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire), déterminantes pour les ZNIEFF Corse et inscrites au livre rouge de la flore menacée de France - Tome I : espèces prioritaires¹⁰ :

- La cardamine fausse-chélidoine (*Cardamine chelidonia* L.) : Jeanmonod et Gamisans (2007) la considère comme rare (10 localités au plus sont connus) en Corse. Cette espèce endémique large (Corse, Italie, Sicile et Croatie) est citée au Cap Corse et à Tenda (Jeanmonod et Gamisans, 2007). Sur le site, elle évolue essentiellement en bordure de rivière (ripisylve) (Tableau VI).
- La laïche de Griolet (*Carex grioletii* Roemer) : cette espèce est considérée comme rare (10 localités au plus sont connus) en Corse (Jeanmonod et Gamisans, 2007). Jeanmonod et Gamisans (2007) la cite dans le Cap Corse, en Castagniccia et à Antisanti. Sur le site, elle évolue essentiellement au bord des ruisseaux (Tableau VII).

Tableau VI. Localisation de la cardamine fausse-chélidoine

Date de l'observation	Auteur	Localisation sur le site Natura 2000
non daté	Paradis, G. et Société Botanique du Centre Ouest	Ripisylve de Siscu
11/02/1900	Groupe des botanistes du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles	Vallée de Siscu, ruisseau de Cipriaca, en amont du Pont de Porcili.
09/09/1985	Muracciole, M. et Atlas Corse	En amont du pont sur le ruisseau de Porcili à 165 mètres.
23/07/1990	Guyot, I.	Vallée de Siscu, ruisseau de Cipriaca, en amont du Pont de Porcili.
18/10/2008	Delage, A.	Sentier balisé en rive gauche du ruisseau de Cipriaca, talus du sentier près de ruines.
13/08/2009	Delage, A.	Haut du ruisseau de Cipriaca, en aval de la route de Teghje, de part et d'autre du chemin de la conduite d'eau.
02/12/2010	Delage, A.	Ruisseau de Cipriaca, à l'ouest de Teghje, dans le haut de l'Arrêté de Protection de Biotope (APB), 100 m en aval du pont.

¹⁰ Olivier, L., Galland, J. P. et Maurin, H., [Eds]. 1995. Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires. Collection Patrimoines Naturels (Série Patrimoine Génétique). n°20. SPN-IEGB /MNHN, DNP/Ministère Environnement, CBN Porquerolles, Paris. 486 pp.

Date de l'observation	Auteur	Localisation sur le site Natura 2000
		Ruisseau de Cipriaca, bord du ruisseau à l'ouest de Teghje, à 250 mètres en aval du pont de Teghje.
		Ruisseau de Cipriaca, près du 2 ^{ème} moulin en ruine en montant de Ponte Novu.
		Ruisseau de Cipriaca, près du 1 ^{er} moulin en ruine en montant de Ponte Novu.
		Ruisseau de Cipriaca, en amont de Ponte Novu, en aval du franchissement du ruisseau.

Tableau VII. Localisation de la laïche de Griolet

Date de l'observation	Auteur	Localisation sur le site Natura 2000
11/02/1900	Paradis, G. et Société Botanique du Centre-Ouest	Ripisylve de Siscu
14/05/1986	Deschatres, R.	Siscu, à environ 200 mètres en aval de Ponte Novu, rive gauche du ruisseau de Porcili, endroit humide mais pas spécialement obscur, 150 mètres.
02/12/2010	Delage, A.	ruisseau de Cipriaca, en amont de Ponte Novu.

Notons que Medspa (1986) la cite également à environ 200 mètres en aval de Ponte Novu au niveau du poney-club. Mais elle se situe en dehors du périmètre du site Natura 2000¹¹.

En conclusion, ces espèces patrimoniales sont présentes dans les milieux boisés et aquatiques. Par conséquent, ces milieux constituent un enjeu pour la flore.

Faune

Une seule espèce protégée¹² **d'oiseau appartenant à l'annexe I de la directive oiseaux** est citée sur le site, l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) (DREAL Corse, 2010). L'espèce est citée comme reproductrice certaine ou probable mais l'absence d'observations récentes ne permet pas d'attester de sa présence effective. Cependant, les habitats sur site (chênaie à sous-bois buissonneux) sont *a priori* favorables à sa présence.

Une espèce protégée¹³ d'amphibien inscrite à l'annexe IV de la directive habitats-faune-flore est présent au sein du site, l'euprocte de Corse (*Euproctus montanus*). Il s'agit d'une espèce endémique en Corse. A l'échelle du Cap Corse, l'euprocte est présent selon Delaugerre et Cheylan (1992) et les données de la base de données OGREVA (DREAL Corse). On compte près de 20 localités sur l'ensemble du Cap Corse. Il se rencontre du niveau de la mer jusqu'en montagne et affectionne les fonds rocheux des ruisseaux et des torrents, bien oxygénés et non pollués. Dans le Cap Corse, l'espèce a été rencontrée uniquement à basse altitude. Sa présence à basse altitude dans le secteur du Cap Corse représente un enjeu patrimonial élevé pour l'espèce. Sur le site, l'euprocte de Corse a été identifié par Pastinelli (2012) (Cabinet ENDEMYS), dans une zone calme et ensoleillée du ruisseau de Cipriaca, avec peu de profondeur. Il a été également identifié au lieu-dit Busseto (hors site Natura 2000), par Lanza (1982). L'espèce est également citée dans la fiche ZNIEFF « Chênaies vertes du Cap Corse » (DREAL Corse, 2010) mais sans précision sur la localisation des stations.

Trois espèces protégées¹⁴ de reptiles inscrites à l'annexe IV de la directive habitats-faune-flore sont citées dans la ZNIEFF « Chênaies vertes du Cap Corse » (DREAL Corse, 2010). Mais, l'absence d'observations récentes ne permet pas d'attester de leur présence effective :

- La couleuvre à collier (*Natrix natrix corsa*) est un serpent lié aux milieux aquatiques. L'espèce est relativement commune en Corse. On la rencontre surtout dans et à proximité de toutes sortes de zones humides (roselières, ruisseaux, rivières). Sur le site, aucune localisation exacte n'est disponible cependant, sa présence est potentielle dans les deux ruisseaux.

¹¹ Données issues de la base de données informatique OGREVA, DREAL Corse

¹² Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹³ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹⁴ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

- L'algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*) est une espèce plutôt discrète. L'espèce se rencontre dans toutes sortes de milieux (maquis, boisement...) à proximité d'un point d'eau notamment les forêts de chênes et les abords des ruisseaux, milieux présents au sein du site. Sur le site, sa localisation n'est pas connue mais l'algyroïde reste tout de même potentiel à proximité des ruisseaux.
- Le lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*) est une espèce affectionnant tous types de milieux (milieux ouverts au maquis épais) et également rocheux. L'espèce est très abondante sur l'ensemble de l'île. Sur le site, sa localisation n'est pas connue cependant, le lézard est potentiellement présent sur l'ensemble du site.

Deux espèces protégées¹⁵ de chiroptères inscrites à l'annexe IV de la directive habitats-faune-flore utilisent le site comme zone de chasse ou de transit, le murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) et la pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*) (Groupe Chiroptères Corse, 2006). En effet, les deux espèces fréquentent beaucoup les zones humides en période de chasse et en transit, le ruisseau de Porcili (*in situ*) constitue une zone de chasse et de transit privilégiée sur le site (Groupe Chiroptères Corse, 2012).

Concernant les autres espèces animales, le site Natura 2000 abrite une espèce introduite et non protégée, la tortue de Floride (*Trachemys scripta elegans*) (Delaugerre, 1994). Sur le site, elle a été identifiée au niveau du hameau de Teghie. L'espèce a également été identifiée par Devaux (1998) en dehors du site au lieu-dit Monacaja.

En outre, plusieurs espèces sont citées dans la ZNIEFF « Chênaies vertes du Cap Corse » englobant le site Natura 2000 (Tableau VIII). Mais, l'absence d'observations récentes ne permet pas d'attester de leur présence effective.

Tableau VIII. Autres espèces patrimoniales citées dans la ZNIEFF « Chênaies vertes du Cap Corse » (DREAL Corse, 2010)

Classes et statuts	Nom vernaculaire	Nom scientifique
Oiseaux protégés ¹⁶	Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>
	Cincla plongeur	<i>Cinclus cinclus</i>
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>
	Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>
	Fauvette passerinette	<i>Sylvia cantillans</i>
	Hibou petit-duc	<i>Otus scops</i>
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>
	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>
	Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapillus</i>
	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>
	Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	
Oiseaux non protégés	Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>
	Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>
	Merle noir	<i>Turdus merula</i>
	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>
Mammifères non protégés	Belette	<i>Mustela nivalis</i>
	Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>
	Musaraigne des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>
	Rat noir	<i>Rattus rattus</i>
	Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>
	Sanglier	<i>Sus scrofa</i>
	Souris grise	<i>Mus musculus</i>

Tableau IX. Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification / Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
Espèces de l'annexe I de la directive	1	Seul l'engoulevent d'Europe (protégé) est cité sur le site.	DREAL Corse, 2010

¹⁵ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹⁶ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification / Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données/ Structures ressources
79/409			
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	6 espèces animales	Une espèce d'amphibien protégée (Euprocte de Corse) a été identifiée dans le ruisseau de Cipriaca et au lieu-dit Busseto (hors site) et trois espèces de reptiles protégées sont citées dans la fiche ZNIEFF « Chênaies vertes du Cap Corse » : la couleuvre à collier, l'algroïde de Fitzinger et le lézard tyrrhénien. Les deux espèces de chiroptères, le murin de Daubenton et la pipistrelle commune, utilisent le ruisseau de Porcili pour chasser ou transiter. En flore, aucune espèce végétale de l'annexe IV de la directive 92/43 autre que la fougère <i>Woodwardia radicans</i> (espèce ayant justifié la désignation du site) n'a été relevée.	Pastinelli, 2012 Groupe Chiroptères Corse, 2006, 2012 DREAL Corse, 2010 Lanza, 1982
Espèces de l'annexe V de la directive 92/43	1 espèce végétale	Seul le fragon petit houx (<i>Ruscus aculeatus</i>) est présent. Espèce commune en Corse, le site ne présente pas un enjeu significatif à l'échelle régionale. L'enjeu par rapport à Natura 2000 sera de veiller aux prélèvements abusifs dans la nature	Delage, 2009, 2010 Spinosi et Panaiotis, 2007
Les autres habitats naturels	2	Les habitats présents autres que d'intérêt communautaire sont communs en Corse et présentent peu d'intérêt écologique par rapport à Natura 2000.	Boulmer, 2002
Les autres espèces végétales	2	Les deux espèces sont sur la liste de protection nationale et sont inscrite sur la liste rouge des espèces menacées de France (tome I), déterminantes pour les ZNIEFF de Corse et rare en Corse. Elles présentent donc un intérêt conservatoire fort à prendre en compte.	Atlas Corse, 1985 Delage A., 2008 Delage A., 2009 Delage A., 2010 Deschatres, 1986 Groupe des botanistes du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, 1900, Guyot I., 1990 Medspa, 1986 Muracciole M., 1985 Paradis G., non daté Société Botanique du Centre Ouest, non daté Formulaire Standard de Données (FSD), 2012
Les autres espèces animales	24 espèces dont 16 protégées	Une espèce de reptile non protégée (tortue de Floride) a été identifiée au niveau des hameaux de Teghie (<i>in situ</i>) et de Monacaja (hors site). La DREAL Corse cite 16 espèces d'oiseaux protégées et 7 espèces de mammifères non protégées.	DREAL Corse, 2010 Devaux, 1998 Delaugerre, 1994
Les autres espèces animales chassées	4	Quatre espèces d'oiseaux non protégées et chassées sont citées. Il s'agit de la grive draine, du merle noir, du geai des chênes et de la tourterelle des bois.	DREAL Corse, 2010

5.7 Habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire

Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Le Tableau X présente les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 selon Boulmer (2002).

Tableau X. Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site ¹⁷
Forêts-Galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	15 %
Forêts de <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	80 %

Lors de la réalisation de la cartographie d'habitats (Boulmer, 2002), l'état de conservation des habitats n'a pas été mentionné. Cependant, lors de notre visite de terrain, nous avons constaté un état de conservation globalement bon.

Les deux habitats naturels d'intérêt communautaire sont :

- **Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)** : Cet habitat concerne les forêts riveraines méditerranéennes, dominées par les saules, les peupliers ou des essences apparentées. Elles occupent le lit majeur des cours d'eau, soumis à des crues régulières et recouvertes d'alluvions récentes. Ces forêts d'intérêt communautaire regroupent des forêts à bois tendre (saulaie, peupleraie) et des forêts à bois dur. D'après Boulmer (2002), c'est une formation qui jouxte les deux cours d'eau (Porcili et Cipriaca), elle est dominée par l'essence *Alnus glutinosa*, élément caractéristique de cet habitat. Cet habitat à différents faciès (Boulmer, 2002):
 - Le long du Cipriaca et du Porcili, en aval de Ponte Novu, la ripisylve est bien développée et le noyer et le figuier accompagnent les deux espèces dominantes.
 - En amont du pont, le ruisseau de Porcili est plus encaissé. La ripisylve est plus étroite, l'aulne glutineux apparaissant plus sporadiquement, accompagné ponctuellement de l'aulne cordé (*Alnus cordata*) et du charme houblon (*Ostrya carpinifolia*).

- **Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)** : Formations de chênes verts (*Quercus ilex*) avec *Erica arborea*, *Phyllyros angustifolia*, *Clematis flammula*, *Smilax aspera*, *Rubia peregrina*. Cet d'habitat est caractéristique de l'étage mésoméditerranéen en Corse, pouvant s'installer dès le thermoméditerranéen dans certaines situations. D'après Boulmer (2002), cet habitat à différents faciès :
 - En amont de Ponte Novu, cette formation est bien représentée, se développant de part et d'autre de la ripisylve, notamment entre les deux ruisseaux.
 - En aval du pont, la couverture forestière est plus réduite et des lambeaux de forêts de chêne vert n'apparaissent plus que ponctuellement.

Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Le Tableau XI présente les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000.

Flore

Une seule espèce végétale protégée et inscrite à l'**annexe II de la directive habitats-faune-flore** est présente sur le site Natura 2000 : **Woodwardia radicans** (*Woodwardia radicans*)

il s'agit de la seule espèce végétale d'intérêt communautaire du site et représente l'espèce phare de ce site Natura 2000. En effet, ce site accueille la seule station Française.

Cependant, la totalité de la station n'est pas incluse dans Natura 2000. C'est pourquoi la révision du périmètre sera nécessaire.

Le site Natura 2000 constitue ainsi un enjeu majeur pour la conservation de l'espèce à l'échelle nationale et mondiale.

Woodwardia radicans doit sa survie en Corse grâce au cours d'eau de Siscu encore naturel et non aménagé, où la ripisylve est bien développée.

Cette population isolée de *Woodwardia radicans*, très vulnérable en raison de sa petite taille, est menacée par toute modification pouvant porter atteinte à son habitat. L'important est de conserver le couvert arborescent continu. De plus, les pieds des fougères étant souvent au contact de l'eau, la qualité de celle-ci est sans aucun doute à maintenir.

¹⁷ Données issues du Formulaire Standard des Données, 2012.

La fiche espèce (12.2 Fiche espèce du woodwardia radicans (*Woodwardia radicans*) fournit une présentation détaillée de l'espèce, de sa répartition et des menaces sur le site Natura 2000.

Faune

Une seule espèce animale protégée¹⁸ et inscrite à l'annexe II de la directive habitats-faune-flore est présente sur le site Natura 2000 :

- Le **petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)** (Groupe Chiroptères Corse, 2006 ; Formulaire Standard de Données, 2012) est présent dans deux gîtes de reproduction dans le secteur ; l'un correspondant à un séchoir situé au lieu-dit Teghje (en limite OSO du site Natura 2000), l'autre correspondant à une maison située sur la place de Balba (hors site Natura 2000). Le petit rhinolophe est très abondant en Corse, il est connu sur l'ensemble de l'île. Les maisons possédant une toiture en état (imperméable) sont des gîtes de reproduction idéaux pour l'espèce. Il est considéré comme sédentaire ce qui signifie qu'il ne s'éloigne pas de son gîte de reproduction, notamment pour chasser. Les milieux arborés et embroussaillés constituent des zones de chasse pour l'espèce (Courtois *et al.*, 2011). Sur le site Natura 2000, ces milieux sont présents et peuvent être utilisés par l'espèce en chasse, puisqu'ils se situent à proximité des gîtes de reproduction recensés par le Groupe Chiroptères Corse.

D'autres espèces sont citées dans le Formulaire Standard de Données (2012), la barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) et le discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*), cependant leur présence n'est pas avérée étant donné qu'aucune observation les identifiant au sein du site n'est connue.

L'absence de la barbastelle d'Europe est bien probable au sein du site. En effet, l'inventaire du Groupe Chiroptères Corse (2006) n'a pas révélé sa présence au sein du site.

Le discoglosse sarde n'a pas été contacté lors de la visite de terrain effectuée par Pastinelli (Cabinet ENDEMY) le 27 avril 2012 durant la période de reproduction de l'espèce (date propice à la détection de l'espèce). L'espèce semble absente du site Natura 2000, mais des prospections complémentaires permettraient de l'affirmer ou l'infirmier.

Tableau XI. Espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire	Origine des données/ Structures ressources
<i>Woodwardia radicans</i>	Woodwardia radicans	1426	En 2011, l'effectif serait de 88 plantes.	Sur le site Natura 2000, l'état de conservation semble globalement bon. Cette espèce se situe au niveau du ruisseau de Porcili et de Cipriaca sur la commune de Siscu. Son habitat est « Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> ».	Avec un effectif en 2011 de 88 plantes contre 121 en 2001, on peut considérer que la population a connu une certaine diminution d'effectif	Boulmer, 2002 Delage, 2010
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	Il s'agit d'une petite colonie mais la densité n'est pas connue.	La colonie utilise un séchoir abandonné au lieu-dit Teghje et une maison abandonnée au lieu-dit Balba (hors site Natura 2000).	Aucun impact notable n'est identifié.	Groupe Chiroptères Corse, 2006

¹⁸ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection



5.8 Espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Actions (PNA)

Dans le cadre de l'application de la directive européenne « Habitats-faune-flore » qui fixe des exigences de bon état de conservation des espèces d'intérêt communautaire, la protection des espèces menacées d'extinction (dont le classement est assuré par l'Union internationale pour la conservation de la nature) constitue une priorité. En parallèle des mesures législatives et réglementaires de protection strictes visant la non-dégradation des populations et des habitats de ces espèces (article L. 411-1 du code de l'environnement), des plans nationaux d'actions ont été mis en œuvre en France depuis 1996. En 2010, 67 plans sont en cours de mise en œuvre aussi bien en métropole que dans les départements ou collectivités d'outre-mer : 48 concernent la faune et 19 la flore.

Les Plans nationaux d'actions sont définis par l'article L. 414-9 du code de l'environnement. Ils visent à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables à la restauration de ces espèces ou de leurs habitats, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques. Dans certains cas, lorsque les effectifs sont devenus trop faibles, des opérations de renforcement des populations ou de réintroduction s'avèrent nécessaires et sont prévues dans le cadre des plans nationaux d'actions.

Parmi les espèces recensées au sein du site Natura 2000, les chauves-souris font l'œuvre d'un plan national d'actions (Godineau et Pain, 2007) :

- Le petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* (espèce d'intérêt communautaire)
- La pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus* (espèce patrimoniale)
- Le murin de Daubenton *Myotis daubentoni* (espèce patrimoniale)
- La barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus* (espèce d'intérêt communautaire) (absence probable sur site)

6.1 Objectifs liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines

Les objectifs de développement durable regroupent les principaux **enjeux spécifiquement liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines** découlant du diagnostic.

Deux objectifs de développement durable liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines résultent du diagnostic :

- **A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire**, qui a pour objectif la protection et la sauvegarde des habitats naturels et des espèces du site Natura 2000 en adéquation avec les activités humaines concernées.
- **B - Amélioration des connaissances naturalistes**, qui a pour objectif de compléter et améliorer les connaissances sur les espèces fréquentant le site Natura 2000 et d'identifier les enjeux de conservation.

6.2 Objectifs transversaux

Les objectifs transversaux de développement durable correspondent aux **enjeux qui touchent l'ensemble du territoire du site Natura 2000 sans se limiter aux habitats naturels et aux espèces**.

Quatre objectifs transversaux de développement durable résultent du diagnostic :

- **D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux**, cet enjeu correspond à la sensibilisation des scolaires aux principaux enjeux environnementaux présents sur le site.
- **E - Animation et mise en place du document d'objectifs**, cet enjeu correspond à la mise en œuvre du présent document d'objectifs à travers l'animation de celui-ci.
- **F - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés**, cet enjeu correspond à la mise en œuvre de l'article L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement sur l'évaluation des incidences de projets sur le site Natura 2000.

Tableau XII. Objectifs et mesures de gestion

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels	Mesures		
A - Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire	A1 - Préservation des habitats aquatiques et des espèces qu'ils abritent	A1-1	Suivre la qualité des eaux superficielles	
	A2 - Préservation des habitats forestiers et des espèces qu'ils abritent	A2-1	Surveiller la yeuseraie et la ripisylve	
		A2-2	Renforcer la protection du site en classant la zone en "espace boisé classé"	
	A3 - Préservation des stations de <i>Woodwardia randicans</i>	A3-1	Adapter le périmètre de l'APB à la répartition des stations de <i>Woodwardia randicans</i>	
		A3-2	Acquérir la maîtrise foncière et d'usage	
		A3-3	Suivre la population (répartition, effectif)	
		A3-4	Canaliser la fréquentation du site sur le sentier existant le long du ruisseau de Cipriaca	
A4 - Respect de la réglementation	A4-1	Appliquer la réglementation et mettre en place une veille environnementale du site Natura 2000		
B – Amélioration des connaissances naturalistes	B1 - Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques	B1-1	Améliorer les connaissances sur la faune et la flore du site	
D - Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux	D1 - Information et sensibilisation des publics	D1-1	Sensibiliser les scolaires à l'environnement	
		D1-2	Informer et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales	
E - Animation et mise en place du document d'objectifs	E1 - Animation du document d'objectifs	E1-1	Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000	
F - Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés	F1 - Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000	F1-1	Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000	

A1-1 Suivre la qualité des eaux superficielles

Cette action est en lien avec la fiche action n°D1-2 de ce DOCOB.

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

Préservation des habitats aquatiques et des espèces qu'ils abritent

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

Deux ruisseaux traversent le site Natura 2000, le ruisseau de Porcili et son affluent le ruisseau de Cipriaca.

Au niveau du site, ces cours d'eau ne semblent pas pollués, la présence de l'euprocte de Corse (*Euproctus montanus*) est indicatrice d'une bonne qualité de l'eau.

La préservation des conditions écologiques particulières du vallon de Siscu et de la qualité de son cours d'eau qui en constitue l'élément central, est primordiale pour la conservation des espèces (*Woodwardia radicans*, amphibiens,...) et des habitats d'intérêt communautaire et patrimoniaux (ripisylve, yeuseraie,...) présents.

Le ruisseau de Porcili est concerné par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de Corse. Le SDAGE a identifié un problème de « déséquilibre quantitatif » et défini comme mesure de « mettre en cohérence les autorisations de prélèvements avec les besoins en eau des milieux aquatiques et les volumes mobilisables des nappes d'eau souterraine ». Dans le cadre du site Natura 2000, il convient de mettre en œuvre cette mesure.

Par ailleurs, une veille devra être menée auprès des riverains du cours d'eau en prévention de tout rejet polluant (eaux usées, usages de produit phytosanitaire,...). Cette action est en lien avec la fiche action n°D1-2 de ce DOCOB.

Localisation : Bassin versant des ruisseaux de Porcili et Cipriaca.

Surfaces concernées : Environ 8 Km²

Type de mesure : Veille environnementale et bonne gestion des ressources naturelles.

Acteurs concernés : Mairie de Siscu, Communauté de commune du Cap Corse, animateur, Agence de l'eau RMC, DREAL Corse, OEC, riverains.

Maître d'ouvrage potentiel : Agence de l'eau RMC

Maître d'œuvre potentiel : OEC, Etat

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : à définir selon les modalités de mise en œuvre du suivi du site.

Plan de financement : Agence de l'eau RMC, Etat, OEC.

A2-1 Surveiller la yeuseraie et la ripisylve

Cette action est en lien avec la fiche action n°A4-1 de ce DOCOB.

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

Préservation des habitats forestiers et des espèces qu'ils abritent

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)
- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

Le site Natura 2000 est boisé sur quasiment toute sa surface. La couverture forestière est essentiellement constituée de chênes verts et d'une ripisylve à aulnes, deux habitats d'intérêt communautaire. Cette mesure concerne directement les habitats naturels d'intérêt communautaire « Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0-4) » et « Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340) ».

La qualité du milieu forestier est bonne. Il convient d'assurer la pérennité du bon état de conservation des boisements. L'objectif est de maintenir un boisement forestier (ripisylve et chênaie) fonctionnel pour le cours d'eau (ombrage, stabilité des berges, rôle paysager) et de conserver un habitat favorable aux espèces patrimoniales des milieux boisés.

Les facteurs de dégradation peuvent être d'ordre naturel (crues, incendies naturels), mais surtout anthropique (coupes sauvages, dépôts de déchets, incendies criminels, etc.).

La mesure consiste à mettre en œuvre une surveillance périodique de l'état des boisements. Cette action est en lien avec la fiche action n°A4-1 de ce DOCOB.

Localisation : Ensemble du site Natura 2000.

Surfaces concernées : 9 ha.

Type de mesure : Veille environnementale et bonne gestion des ressources naturelles.

Acteurs concernés : Mairie de Siscu, animateur, CBNC, CRPF, DREAL, OEC, propriétaires, agriculteurs.

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de Siscu.

Maître d'œuvre potentiel : Mairie de Siscu, animateur du site Natura 2000 et le CBNC (au moment des suivi et comptage des effectifs de *Woodwardia radicans*).

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : à définir selon les modalités de mise en œuvre du suivi du site.

Plan de financement : DREAL Corse

A2-2 Renforcer la protection du site en classant la zone en "espace boisé classé"

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

Préservation des habitats forestiers et des espèces qu'ils abritent

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)
- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

Au regard,

- du grand enjeu de conservation du site par la présence de l'espèce d'intérêt communautaire *Woodwardia radicans* et des habitats naturels d'intérêt communautaire « Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0-4) » et « Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340) »,
- de la nécessité de maintenir en bon état de conservation les milieux naturels,

La présente mesure consiste à accentuer le niveau de protection des boisements forestiers en créant dans les documents d'urbanisme, une zone « espace boisé classé », bien que le site soit déjà soumis à des statuts de protection forts (Natura 2000, APPB, ZNIEFF).

Localisation : Zonage à définir en prenant en compte la distribution des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire et en évitant les espaces agricoles (oliveraie, châtaigneraie,...).

Surfaces concernées : À déterminer selon le zonage qui sera défini.

Type de mesure : Règlementaire.

Acteurs concernés : Mairie de Siscu, Communauté de communes du Cap Corse, Etat, Animateur, propriétaires, agriculteurs.

Maître d'ouvrage potentiel : Communauté de commune du Cap Corse ou Mairie de Siscu.

Maître d'œuvre potentiel : Urbaniste en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme, assisté par l'animateur du site Natura 2000.

Échéancier : N+1.

Coût prévisionnel : 500 € - 1000 €.

Plan de financement : Communauté de communes du Cap Corse ou commune de Siscu dans le cadre de la réalisation des documents d'urbanisme.

A3-1 Adapter le périmètre de l'APPB à la répartition des stations de *Woodwardia radicans*

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

Préservation des stations de *Woodwardia radicans*

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)
- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

L'APB « Vallon de Siscu (FR3800543) » inclut les stations de *Woodwardia radicans* sauf deux stations à l'aval (stations n°9 et 10, cf. carte Figure 18).

La présente mesure consiste à modifier le périmètre actuel de l'APPB afin de protéger la totalité des stations de *Woodwardia radicans*.

Localisation : Cf. Figure 18. Localisation des pieds de *Woodwardia radicans* dans le vallon de Siscu en 2010 (Source : Delage, 2010).

Surfaces concernées : <5ha.

Type de mesure : Administrative.

Acteurs concernés : DREAL Corse, Mairie de Siscu, CBNC, propriétaires.

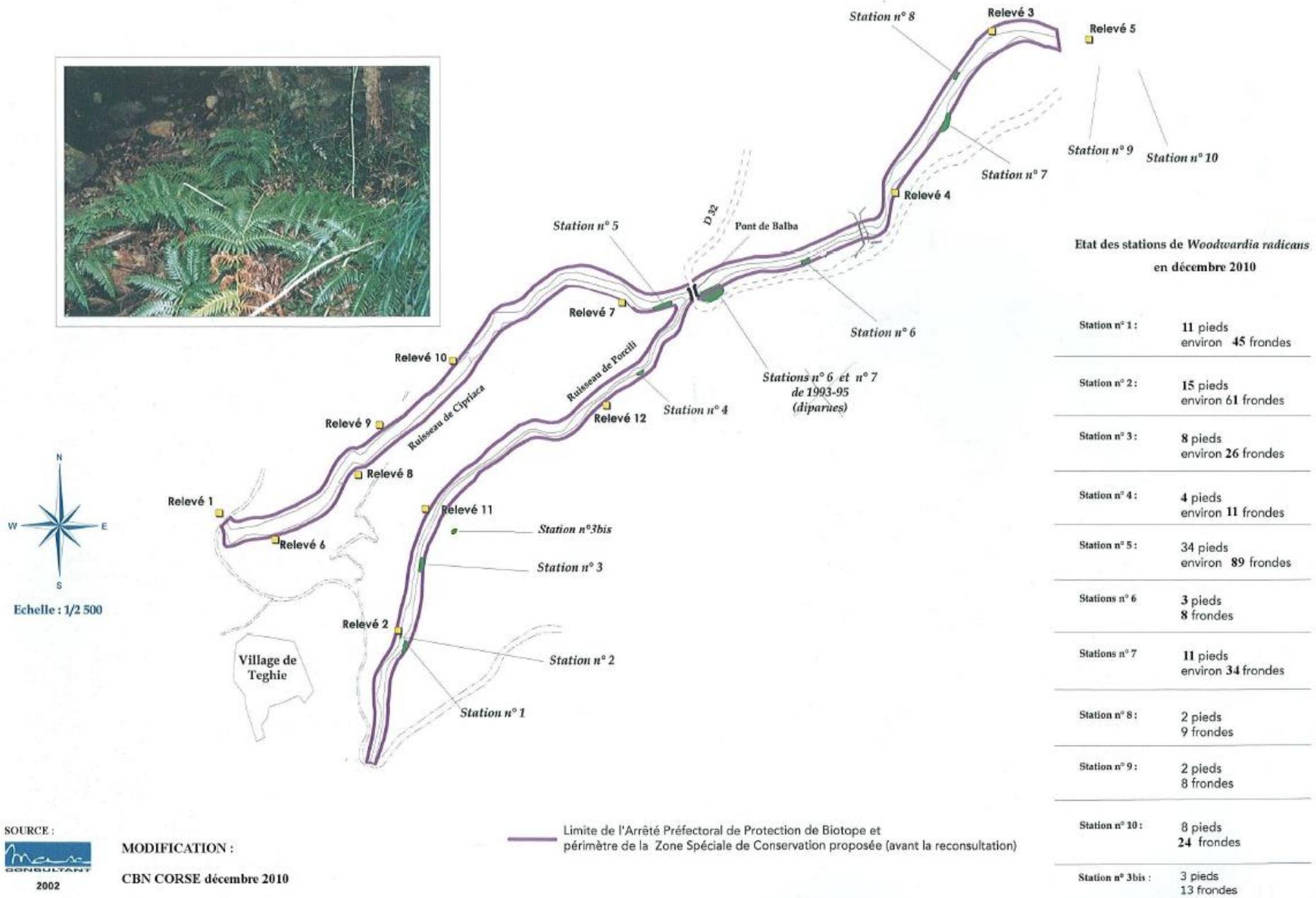
Maître d'ouvrage potentiel : DREAL Corse.

Maître d'œuvre potentiel : DREAL Corse.

Échéancier : N+1.

Coût prévisionnel : Aucun.

Plan de financement : Sans objet.



SOURCE :

 2002

MODIFICATION :
 CBN CORSE décembre 2010

— Limite de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope et périmètre de la Zone Spéciale de Conservation proposée (avant la reconsultation)

Figure 18. Localisation des pieds de *Woodwardia radicans* dans le vallon de Siscu en 2010 (Source : Delage, 2010)

A3-2 Acquérir la maîtrise foncière et d'usage

Priorité : 3

Objectif de développement durable concerné :

Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

Préservation des stations de *Woodwardia radicans*

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)
- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

La maîtrise foncière sécurise le foncier et peut permettre d'assurer une gestion adaptée à la conservation des espèces et des habitats sur le long terme. Elle est donc un outil à privilégier en complément de l'outil réglementaire.

La maîtrise d'usage, outil plus souple, à travers notamment des conventions de gestion liant le propriétaire, pourra, le cas échéant, permettre d'assurer la préservation de sites au travers d'opérations de gestion et/ou de conseil préalablement à la mise en place d'une maîtrise foncière.

Il s'agit, chaque fois que cela est possible d'acquérir les parcelles présentant un intérêt écologique avéré, en l'occurrence celles accueillant *Woodwardia radicans*.

Localisation : Les parcelles cadastrales accueillant *Woodwardia radicans* (à déterminer à l'aide d'une cartographie précise de la répartition des stations de *Woodwardia*).

Surfaces concernées : à déterminer à l'aide d'une cartographie précise de la répartition des stations de *Woodwardia*, mais représente environ quelques milliers de m² seulement.

Type de mesure : Convention, acquisition.

Acteurs concernés : Mairie de Siscu, propriétaires, DREAL Corse, OEC.

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de Siscu.

Maître d'œuvre potentiel : Mairie de Siscu.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : Coût en fonction des surfaces acquises.

Plan de financement : Mairie de Siscu.

A3-3 Suivre la population de *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426) (répartition, effectif)

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

Préservation des stations de *Woodwardia radicans*

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

Les stations de *Woodwardia radicans* sont étudiées et suivies depuis 2001. Le CBNC est en charge de la réalisation d'un suivi annuel des stations avec comptage des pieds. La mesure consiste à poursuivre ce suivi annuel.

Une géolocalisation précise des différentes stations devra également être entreprise. En effet, la cartographie actuelle des stations est très sommaire et ne permet pas une localisation précise. Or, il s'agit d'une donnée indispensable à la protection et la gestion des stations.

Localisation : L'ensemble du site Natura 2000 et de l'APPB.

Surfaces concernées : 9 ha.

Type de mesure : Suivi.

Acteurs concernés : Mairie de Siscu, CBNC, propriétaires, DREAL.

Maître d'ouvrage potentiel : CBNC.

Maître d'œuvre potentiel : CBNC / Bureau d'études.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : 5 000 €.

Plan de financement : OEC/CBNC, DREAL Corse.

A3-4 Canaliser la fréquentation du site sur le sentier existant le long du ruisseau de Cipriaca

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné :

Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

Préservation des stations de *Woodwardia radicans*

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Woodwardia radican (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

Des sentiers traversent le site. Ils sont utilisés pour la promenade/randonnées pédestres et équestres. Bien que peu fréquentés, des dégradations de la ripisylve par l'aménagement de sentiers ont été constatées ces dernières années :

- arbres morts ou sénescents débités,
- ouverture d'un sentier, traversant le ruisseau en amont de la station n° 5 de la Woodwardia.

Ces actions n'ont pas porté préjudice à la plante mais il est évident qu'elles ne doivent pas devenir plus importantes au risque de modifier l'ambiance de la ripisylve nécessaire au maintien de la station la plus importante.

La mise en place d'un garde-fou en piquets plastiques et clôture électrique le long du passage du sentier en surplomb des fougères dans un souci de sécurisation du passage des chevaux est par ailleurs très inesthétique.

La mesure consiste à canaliser le passage des randonneurs et promeneurs uniquement sur chemin existant le long du ruisseau de Cipriaca, ce qui assurera l'intégrité future de la population de fougères. Il conviendra « d'aménager » de façon à supprimer l'usage de sentes annexes.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : Quelques ares.

Type de mesure : Contrat Natura 2000.

Acteurs concernés : Mairie de Siscu, CBNC, DREAL, Conseil général 2B.

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de Siscu.

Maître d'œuvre potentiel : Paysagiste, Bureau d'études en écologie et Entreprise de travaux en espace naturel.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : A définir selon les aménagements envisagés.

Plan de financement : Mairie de Siscu, DREAL Corse.

A4-1 Appliquer la réglementation et mettre en place une veille environnementale du site Natura 2000

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire

Objectif opérationnel concerné :

Respect de la réglementation.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)
- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

Les espèces et habitats patrimoniaux bénéficient depuis de nombreuses années de statuts de protection qui n'ont pourtant pas suffi à les préserver de toutes dégradations/destructions. Victime de la destruction des milieux naturels, d'une mauvaise gestion des sites sur lesquels ils sont présents, de ramassage, de détention illégale, de destruction directe, les protections réglementaires qui leurs sont associées sont parfois ignorées. La mesure consiste à :

- Faire respecter la réglementation s'appliquant aux espèces protégées et à leurs milieux en renforçant la surveillance des sites. En outre, les actes contrevenants doivent être verbalisés et ces sanctions suivies d'une réelle application.
- Sensibiliser et former les agents techniques de l'environnement et les gardes assermentés (ONCFS, ONEMA, gendarmerie) aux spécificités du site du vallon de Siscu.
- Mettre en œuvre, en accompagnement du volet répressif, une veille écologique et environnementale systématique et régulière ciblée sur les milieux naturels afin de prévenir toute dégradation de l'ensemble des habitats d'intérêt communautaire. La veille écologique et environnementale consistera à prospecter régulièrement les différents milieux naturels présents sur le site Natura 2000 en relevant les éléments d'évolution des habitats et le cas échéant, d'engager une concertation ou des moyens de répression selon les cas.

Localisation : L'ensemble du site Natura 2000 et de l'APPB.

Surfaces concernées : 9 ha.

Type de mesure : Convention multipartite, plans de contrôle des services de l'Etat.

Acteurs concernés : DREAL Corse, mairie de Siscu, OEC, ONCFS, ONEMA, gendarmerie, communes, agents assermentés.

Maître d'ouvrage potentiel : DREAL Corse.

Maître d'œuvre potentiel : ONCFS, ONEMA, gendarmerie, Maire de Siscu, agents assermentés.

Échéancier : N+1.

Coût prévisionnel : A définir.

Plan de financement : Etat.

B1-1 Améliorer les connaissances sur la faune du site

Priorité : 2

Objectif de développement durable concerné :

Amélioration des connaissances naturalistes

Objectif opérationnel concerné :

Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Discoglosse sarde (*Discoglossus sarda*) (1190)
- Discoglosse corse (*Discoglossus montalentii*) (1196)
- Chauves-souris, insectes, poissons, etc

Description :

Bien que quelques données faunistiques existent (cf. diagnostic), il apparaît que des lacunes ou des incertitudes importantes demeurent : par exemple la présence probable de *Discoglossus sarda*. Par conséquent, des inventaires complémentaires devront être entrepris.

L'acquisition des nouvelles connaissances sur la présence et la répartition d'espèces patrimoniales devra aboutir à la définition de préconisation de gestion en faveur de ces espèces.

Localisation : L'ensemble du site Natura 2000.

Surfaces concernées : 9 ha.

Type de mesure : Etude.

Acteurs concernés : DREAL Corse, mairie de Siscu.

Maître d'ouvrage potentiel : DREAL Corse / mairie de Siscu.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : 3000 €.

Plan de financement : DREAL Corse.

D1-1 Sensibiliser les scolaires à l'environnement

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux

Objectif opérationnel concerné :

Information et sensibilisation des publics

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)
- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

Cette mesure consiste à réaliser des actions de sensibilisation des scolaires à l'environnement. Elles devront être effectuées sur le long terme et aborder les différents enjeux environnementaux et espèces à travers le site de Natura 2000.

Localisation : Territoire de la communauté de communes du Cap Corse.

Surfaces concernées : Sans objet.

Type de mesure : Conventiionnelle.

Acteurs concernés : OEC, Académie de Corse, communes, association de protection de la nature.

Maître d'ouvrage potentiel : Association de protection de la nature.

Maître d'œuvre potentiel : Association de protection de la nature.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : A définir en fonction des projets envisagés.

Plan de financement : OEC ou DREAL Corse en fonction des thématiques abordées.

D1-2 Informer et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux

Objectif opérationnel concerné :

Information et sensibilisation des publics

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)
- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

La conservation d'une espèce implique une sensibilisation aux menaces et enjeux qui pèsent sur elle.

Il convient de prévoir des campagnes régulières de sensibilisation par le biais d'animations ou de conférences auprès des divers utilisateurs de la nature pouvant interagir avec la conservation des espèces : agriculteurs, pisciculteurs, pêcheurs, chasseurs, propriétaires privés, socioprofessionnels....

Il convient d'organiser localement, et régulièrement, des journées d'information. Il existe pour cela de nombreux supports : expositions, diaporamas, plaquettes, etc. que les structures qui les ont conçus pourront éventuellement mettre en commun à un niveau national.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : Site Natura 2000.

Type de mesure : Conventiionnelle.

Acteurs concernés : Mairie de Siscu, DREAL, OEC, ONEMA, ONCFS, Chambres d'agriculture, Syndicats agricoles, fédération de chasse, association de protection de la nature, communes, Communauté de communes du Cap Corse, propriétaires.

Maître d'ouvrage potentiel : Mairie de Siscu.

Maître d'œuvre potentiel : Mairie de Siscu.

Échéancier : N+5 reconductible.

Coût prévisionnel : À évaluer en fonction des opérations de sensibilisation entreprises.

Plan de financement : Commune, communauté de communes, DREAL Corse ; OEC.

E1-1 Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Animation et mise en place du document d'objectifs

Objectif opérationnel concerné :

Animation du document d'objectifs

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)
- *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

Cette mesure consiste pour l'animateur à mettre en place et à favoriser les différentes mesures établies dans le présent document d'objectifs pendant une période de 5 ans. Le cahier des charges est fixé par la convention d'animation passée entre l'animateur et la DREAL Corse. La convention fixe les moyens et les missions de l'animateur.

Localisation : Site Natura 2000.

Surfaces concernées : 9 ha.

Type de mesure : Convention d'animation.

Acteurs concernés : Membres du comité de pilotage.

Maître d'ouvrage potentiel : DREAL Corse ou collectivités territoriales.

Maître d'œuvre potentiel : Animateur du site.

Échéancier : N+5.

Coût prévisionnel : Environ 7 000 € - 10 000 € par an.

Plan de financement : DREAL Corse, 20 % d'autofinancement par l'animateur, FEDER.

F1-1 Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000

Priorité : 1

Objectif de développement durable concerné :

Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés

Objectif opérationnel concerné :

Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés par la mesure :

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)
- Woodwardia radicans (*Woodwardia radicans*) (1426)

Description :

En vertu des articles L. 414-4 et L. 414-5 du Code de l'environnement, les projets susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 doivent faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences et ne peuvent être autorisés que sous la condition que le réseau Natura 2000 garde sa cohérence. Les évaluations d'incidence sont à la charge des maîtres d'ouvrages de projets. La présente mesure consiste à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des évaluations des incidences de leurs projets.

Localisation : Site Natura 2000 et périphérie

Surfaces concernées : Toutes les parcelles du site Natura 2000 ainsi que les parcelles périphériques dont les projets envisagés peuvent avoir une incidence notable sur le site Natura 2000.

Type de mesure : Réglementaire.

Acteurs concernés : Porteurs de projet, toutes les collectivités du territoire, propriétaires privés, gestionnaires d'espaces naturels, associations, socioprofessionnels.

Maître d'ouvrage potentiel : Porteurs de projet.

Maître d'œuvre potentiel : Bureau d'études.

Échéancier : Lorsque cela est nécessaire.

Coût prévisionnel : 5000 € à 10 000€

Plan de financement : Maître d'ouvrage du projet.

8.1 Présentation et Définition de la Charte Natura 2000

La Charte Natura 2000 est un outil contractuel de mise en œuvre du document d'objectifs en application des articles R.414-11, R.412-12 et R.414-12.1 du Code de l'Environnement et de l'article 143 de la loi DTR du 23/02/2005.

Elle s'adresse aux propriétaires, aux « mandataires » (personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour entretenir et prendre les engagements mentionnés dans la charte), l'un et l'autre conjointement.

Il s'agit de "bonnes pratiques" de gestion des milieux naturels, cohérentes avec les enjeux de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire identifiés dans le site Natura 2000 et complémentaires des mesures de gestion préconisées par le document d'objectifs du site Natura 2000.

L'adhésion à la charte Natura 2000 peut donner accès à des avantages fiscaux et des aides publiques.

L'adhésion à la charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000 (pour des habitats d'intérêt communautaire qui nécessiteraient des travaux de gestion et/ou de restauration). Un contrat et une Charte peuvent être souscrits sur une même propriété.

La durée de la Charte est de 5 ans.

La Charte s'appuie sur deux notions distinctes :

- les recommandations de gestion qui ne sont pas soumises à contrôle,
- les engagements, qui feront eux, l'objet de contrôles. En cas de non-respect de ces engagements, l'adhésion à la Charte peut être suspendue pour une durée de un an, ce qui entraîne la suspension des avantages fiscaux et des engagements de gestion durable.

8.2 Liste des engagements et des recommandations d'ordre général

Engagements généraux (G)

- *ENGAGEMENT G1* : Ne pas détruire d'espèces végétales et animales patrimoniales
- *ENGAGEMENT G2* : Respecter la signalétique présente sur le site
- *ENGAGEMENT G3* : Permettre l'accès aux parcelles dans le but de faciliter les différentes études et suivis des habitats et des espèces
- *ENGAGEMENT G4* : Ne pas introduire volontairement d'espèces envahissantes dans le site Natura 2000
- *ENGAGEMENT G5* : Ne pas entreposer de déchets en dehors des sites prévus à cet effet
- *ENGAGEMENT G6* : Ne pas circuler en véhicule motorisé au sein du site Natura 2000 afin de ne pas déranger et détruire la biodiversité du site

Recommandations

- Respecter la réglementation en vigueur sur le site Natura 2000
- Respecter les préconisations en matière de lutte contre les incendies
- Surveiller l'évolution des différents habitats du site
- Surveiller la prolifération des espèces envahissantes
- Eviter toute urbanisation
- Ramasser les déchets régulièrement

8.3 Liste des engagements et recommandations par grands types de milieux

MILIEUX AQUATIQUES

Habitats d'intérêt européen concernés

- Aucun.

Espèces d'intérêt européen concernées

- Discoglosse sarde (*Discoglossus sardus*)
- Euprocte de Corse (*Euproctus montanus*)
- Couleuvre à collier (*Natrix natrix corsa*)
- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Murin de daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Woodwardia radicante (*Woodwardia radicans*)

Engagements

- Engagement AQ1 : Maintenir les zones humides et leur fonctionnement : ne pas remblayer, combler et assécher les milieux aquatiques (mares, plans d'eau, prairies humides, cours d'eau, etc.), proscrire les travaux hydrauliques (drainage) sauf avec dérogation de l'administration ou dans le cadre de travaux écologiques
- Engagement AQ2 : le cas échéant, réaliser les travaux d'entretien ou de restauration des cours d'eau et des berges à partir du 31/08 jusqu'au 01/03
- Engagement AQ3 : Conserver la végétation des berges des cours d'eau et des plans d'eau. Le cas échéant, utiliser des techniques d'entretien douces des milieux humides (débroussaillage et abattage sélectif dans les ripisylves ; préserver les berges abruptes, ...)
- Engagement AQ4 : Ne pas entreposer de rémanents (grumes, branches et déchets de coupes de bois) dans les cours d'eau et les zones humides
- Engagement AQ5 : Proscrire l'utilisation des produits chimiques (engrais, produits phytosanitaires ou produits agropharmaceutiques) à moins de 50 m d'un cours d'eau ou d'une zone humide
- Engagement AQ6 : Proscrire l'entretien (vidanges, plein de carburants) et le stationnement de machines et véhicules à moins de 50 m des cours d'eau et des zones humides hors zones de stationnements prévues à cet effet
- Engagement AQ7 : Assurer un assainissement efficace des eaux usées

Recommandations

- Maintenir des arbres morts, sénescents et remarquables au sein des boisements
- Dans le cas de travaux de restauration, favoriser l'utilisation d'essences végétales adaptées et indigènes
- Limiter la prolifération des espèces envahissantes

MILIEUX BOISES

Habitats d'intérêt européen concernés

- Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0)
- Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340)

Espèces d'intérêt européen concernées

- Algyroïde de Fitzinger (*Algyroides fitzingeri*)
- Couleuvre à collier (*Natrix natrix corsa*)
- Lézard tyrrhénien (*Podarcis tiliguerta*)

- Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*)
- Murin de daubenton (*Myotis daubentonii*)
- Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*)
- Petit rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)
- Woodwardia radican (*Woodwardia radicans*)

Engagements

- Engagement B1 : Conserver le boisement en l'état
- Engagement B2 : Eviter les travaux de déboisement ou de coupes de bois
- Engagement B3 : le cas échéant, réaliser les travaux de démaquisage, de défrichage ou de coupe entre les mois d'octobre et février (hors période de reproduction de la faune)
- Engagement B4 : Proscrire l'utilisation de produits phytosanitaires, de fertilisants et d'amendements en milieu forestier sur les parcelles engagées

Recommandations

- Prévenir les incendies
- Prévenir les coupes sauvages
- Ne pas ouvrir de nouvelles pistes ni de chemin/sentier
- Limiter la prolifération des espèces envahissantes

9.1 Suivi des mesures

Le tableau de suivi des mesures décrit les opérations nécessaires pour suivre les mesures engagées sur le site Natura 2000 en faveur, de manière prioritaire, des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et en intégrant les enjeux/objectifs. Cette partie est très opérationnelle. Elle doit permettre de réviser et, le cas échéant, d'améliorer voire de réorienter, la mise en œuvre du document d'objectifs sur le terrain.

Mesure		Objectifs	Descripteur de réalisation (1)*	Indicateur de réalisation (2)*	Explications, commentaires (3)*	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure (4)*
A1-1	Suivre la qualité des eaux superficielles	A1 - Préservation des milieux aquatiques				
A2-1	Surveiller la yeuseraie et la ripisylve	A2 - Préservation des habitats naturels et des espèces qu'ils abritent				
A2-2	Renforcer la protection du site en classant la zone en "espace boisé classé"					
A3-1	Adapter le périmètre de l'APB à la répartition des stations de <i>Woodwardia randicans</i>	A3 - Préservation des stations de <i>Woodwardia randicans</i>				
A3-2	Acquérir la maîtrise foncière et d'usage					
A3-3	Suivre la population (répartition, effectif)					
A3-4	Canaliser la fréquentation du site sur le sentier existant le long du ruisseau de Cipriaca					
A4-1	Appliquer la réglementation et mettre en place une veille environnementale du site Natura 2000	A4 - Respect de la réglementation				
B1-1	Améliorer les connaissances sur la faune et la flore du site	B1 - Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques				
D1-1	Sensibiliser les scolaires à l'environnement	D1 - Information et sensibilisation des publics				
D1-2	Informers et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales					

Mesure		Objectifs	Descripteur de réalisation (1)*	Indicateur de réalisation (2)*	Explications, commentaires (3)*	Perspectives d'amélioration de la mise en œuvre de la mesure (4)*
E1-1	Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000	E1 - Animation du document d'objectifs				
F1-1	Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000	F1 - Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000				

(1) Il s'agit de préciser, en le quantifiant ou en le qualifiant (en quelques mots), ce qui doit être produit concrètement sur le terrain par la mesure en question.

(2) Il s'agit de préciser, en le quantifiant ou en le qualifiant (en quelques mots), ce qui a réellement été réalisé sur le terrain par la mesure en question.

(3) Il s'agit de préciser en quelques mots le cadre ou les éléments principaux à connaître dans le suivi de cette mesure..

(4) Il s'agit de préciser, en le quantifiant ou en le qualifiant (en quelques mots), ce qui devrait être poursuivi, modifié ou amélioré dans le cadre de la mesure en question.

* Colonne à remplir/compléter au moment du suivi de la mise en œuvre du DOCOB

9.2 Suivi de la gestion des habitats naturels de la directive «habitats-faune-flore»

Le tableau de suivi de la gestion des habitats naturels de la directive «habitats-faune-flore» décrit l'évolution des caractéristiques des habitats du site et les opérations nécessaires pour suivre la gestion des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Cette partie est très opérationnelle. Elle doit permettre d'améliorer, et le cas échéant de réviser, voire de réorienter, la mise en œuvre du document d'objectifs sur le terrain. Au moment de l'élaboration du présent DOCOB, bien que nous disposions des données du Formulaire Standard de Données du site **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**, aucune cartographie des habitats naturels n'a été réalisée sur l'ensemble du site Natura 2000. En conséquence, il n'est pas possible d'attester précisément de la détermination des habitats cités sur le site Natura 2000 par le FSD et nous ne disposons pas de données précises sur l'état de conservation des différents habitats.

Habitats naturels	Code Natura 2000	Surface initiale couverte	Évolution de la surface (1)*	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité (2)*	Évolution qualitative de l'état de conservation (3)*	Recommandations (4)*
Forêts-Galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0	Inconnue				
Forêts de <i>Quercus ilex</i> et <i>Quercus rotundifolia</i>	9340	Inconnue				

(1) c'est la différence entre la surface initiale connue et cartographiée à l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob (estimation en phase avec les FSD, voire « à dire d'experts ») et celle mesurée à l'année n+x au moment de l'évaluation.

(2) préciser de façon qualitative l'évolution observée dans la structure et le fonctionnement d'un habitat ou d'une espèce entre l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob et l'année n+x au moment de l'évaluation

(3) préciser de façon qualitative les évolutions observées dans l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce entre l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob et l'année n+x au moment de l'évaluation

(4) préciser les axes de la gestion, ce qui devrait être poursuivi, modifié ou amélioré. Cela permet d'actualiser le Docob et le cas échéant d'en proposer une révision.

* Colonne à remplir/compléter au moment du suivi de la mise en œuvre du DOCOB

9.3 Suivi de la gestion des espèces de la directive «habitats-faune-flore»¹⁹

Le tableau de suivi de la gestion des espèces de la directive «habitats-faune-flore» décrit l'évolution des caractéristiques des espèces du site et les opérations nécessaires pour suivre la gestion des espèces d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Cette partie est très opérationnelle. Elle doit permettre d'améliorer, et le cas échéant de réviser, voire de réorienter, la mise en œuvre du document d'objectifs sur le terrain.

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Estimation de la population initiale	Évolution de la population (1)*	Évolution qualitative de la structure et de la fonctionnalité (2)*	Évolution qualitative de l'état de conservation (3)*	Recommandations (4)*
<i>Woodwardia radicans</i>	1426	En 2011, l'effectif serait de 88 plantes.				
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303	2 gîtes de reproduction dans les villages de teghje et Balba hors site Natura 2000. Activité de chasse probable au sein du site mais effectif inconnu.				

(1) c'est la différence entre la surface initiale connue et cartographiée à l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob (estimation en phase avec les FSD, voire « à dire d'experts ») et celle mesurée à l'année n+x au moment de l'évaluation.

(2) préciser de façon qualitative l'évolution observée dans la structure et le fonctionnement d'un habitat ou d'une espèce entre l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob et l'année n+x au moment de l'évaluation

(3) préciser de façon qualitative les évolutions observées dans l'état de conservation d'un habitat ou d'une espèce entre l'année (n) au moment de l'élaboration du Docob et l'année n+x au moment de l'évaluation

(4) préciser les axes de la gestion, ce qui devrait être poursuivi, modifié ou amélioré. Cela permet d'actualiser le Docob et le cas échéant d'en proposer une révision.

* Colonne à remplir/compléter au moment du suivi de la mise en œuvre du DOCOB

¹⁹ Annexe II de la Directive 92/43

Le diagnostic du site Natura 2000 a mis en évidence trois grands enjeux écologiques :

La richesse en floristique, avec comme enjeu majeur, la population de *woodwardia* radicant : Le site accueille **la seule population de woodwardia radicant de France**. Cette population isolée, très vulnérable en raison de sa petite taille, est menacée par toute modification pouvant porter atteinte à son habitat. L'important est de conserver le couvert arborescent continu. De plus, les pieds des fougères étant souvent au contact de l'eau, la qualité de celle-ci est sans aucun doute à maintenir. A cette espèce phase du vallon, **on trouve d'autres espèces végétales rares en Corse** (moins de 10 localités connus sur l'île) : la cardamine fausse-chélidoine et la laïche de Griolet.

La chênaie et la ripisylve : Le second grand enjeu est représenté par **le couvert forestier du site, composé de deux habitats d'intérêt européen** : Forêts-Galeries à *Salix alba* et *Populus alba* (92A0) et Forêts de *Quercus ilex* et *Quercus rotundifolia* (9340).

Le cours d'eau et sa biodiversité : le site est caractérisé par l'ambiance humide du vallon et le cours d'eau qui le traverse.

Par ailleurs, l'étude des milieux humains montre un faible enjeu à ce niveau. Notons tout de même :

- la présence d'un agriculteur qui exploite des oliviers,
- la pratique de la chasse au sanglier,
- la présence de sentiers traversant le vallon, incitant à la fréquentation du site, mais qui reste modeste.

À partir de ces enjeux, **des objectifs de développement durable déclinés en objectifs opérationnel** ont été fixés :

- Conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire
 - o Préservation des habitats aquatiques et des espèces qu'ils abritent
 - o Préservation des habitats forestiers et des espèces qu'ils abritent
 - o Préservation des stations de *Woodwardia* randicans
 - o Respect de la réglementation
- Amélioration des connaissances naturalistes
 - o Réalisation d'inventaires faunistiques et floristiques
- Sensibilisation du public aux enjeux environnementaux
 - o Information et sensibilisation des publics
- Animation et mise en place du document d'objectifs
 - o Animation du document d'objectifs
- Prise en compte des enjeux environnementaux lors de projets publics/privés
 - o Evaluation des incidences des projets publics et privés sur la conservation du site Natura 2000

Dans le but de remplir ces objectifs, le présent document décrit les **mesures de gestion à mener sur le site Natura 2000** en faveur, de manière prioritaire, des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire :

- Suivre la qualité des eaux superficielles
- Surveiller la yeuseraie et la ripisylve
- Renforcer la protection du site en classant la zone en "espace boisé classé"
- Adapter le périmètre de l'APB à la répartition des stations de *Woodwardia* randicans
- Acquérir la maîtrise foncière et d'usage
- Suivre la population (répartition, effectif)
- Canaliser la fréquentation du site sur le sentier existant le long du ruisseau de Cipriaca
- Appliquer la réglementation et mettre en place une veille environnementale du site Natura 2000
- Améliorer les connaissances sur la faune et la flore du site
- Sensibiliser les scolaires à l'environnement
- Informer et sensibiliser les différents utilisateurs de la nature aux problématiques de conservation des espèces patrimoniales
- Favoriser la mise en œuvre des mesures du DOCOB par une animation du site Natura 2000
- Accompagner les évaluations d'incidence Natura 2000

Structures et personnes ressources du milieu environnemental consultées

<i>Structures ressources</i>	<i>Objet de la consultation</i>
Office de l'Environnement de Corse (Département Écosystème terrestres et Conservatoire botanique national de Corse)	Écosystèmes terrestres, milieux aquatiques, Natura 2000, Zones humides, Observatoire Conservatoire des Insectes de Corse, Flore et habitats naturels
Office National des Forêts	Forêts publiques, espèces et habitats forestiers
Université de Corse – laboratoire d'hydrobiologie	Données hydrobiologiques (invertébrés endémiques)
ONEMA	Cours d'eau et la faune piscicole
Groupe Chiroptères de Corse	Chauve-souris
Association Cyrno-Méditerranéenne d'Orchidologie	Flore (orchidées)
Jean-François Seguin (ornithologue)	Oiseaux, rapaces
Conservatoire des espaces naturels de Corse	Faune, flore
DREAL Corse	Faune, flore, habitats naturels, espaces naturels protégés
Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	Faune
Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse (CRPF)	Faune, flore
Jean-Claude THIBAUT, ornithologue	Oiseaux
Guilhan PARADIS, botaniste	Flore
Jacques GAMISANS, botaniste	Flore
M. Delaugerre, herpétologue	Herpétologue

Inventeurs de données

Argagnon O., 2005, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Argagnon O., 2005. Base de données informatique OGREVA
 Atlas Corse, 1985, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Delage A., 2008, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Delage A., 2009, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Delage A., 2010, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Delaugerre M., 1994. Base de données informatique OGREVA
 Deschatres, 1986, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Devaux S., 1998. Base de données informatique OGREVA
 Fridlender A., 1993, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Groupe des botanistes du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, 1900, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Guyot I., 1990, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Hugot L. et Spinosi P., 2006, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Hugot L., 2006. Base de données informatique OGREVA
 Lanza B., 1982. Base de données informatique OGREVA
 Medspa, 1986, Données issues de la base de données informatique OGREVA, DREAL Corse.
 Medspa, 1986. Base de données informatique OGREVA
 Medspa, 1990, Données issues de la base de données informatique OGREVA, DREAL Corse.
 Medspa, 1990. Base de données informatique OGREVA
 Medspa, 1993, Données issues de la base de données informatique OGREVA, DREAL Corse.
 Medspa, 1993. Base de données informatique OGREVA
 Muracciole M., 1985, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Paradis G. et Société Botanique du Centre Ouest, 1900, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Paradis G., non daté, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Société Botanique du Centre Ouest, non daté, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Spinosi P. et Panaiotis C., 2007, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.
 Virevaire M., 1995, Données issues du Conservatoire Botanique National de Corse.

Bibliographie

- ACEMAV coll., Duguet R., Melki F. ed., 2003. Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze. 480p.
- Courtois J. Y., Rist D., Beuneux G. (Groupe Chiroptères Corse), 2011. Les chauves-souris de Corse. Ed. Albiana. 166p.
- Delage A., 2010. Etat des stations de *Woodwardia radicans* (L.) Sm. dans le vallon de Siscu (Localisation, effectifs, bilan). Conservatoire Botanique National de Corse. 17 p.
- Delaugerre M., Cheylan M., 1992. Atlas de la répartition des batraciens et des reptiles de Corse. 128p.
- DIREN Corse, 2001. Atlas des poissons d'eau douce de Corse. 54p.
- Dubois Ph. J., Le Maréchal P., Olioso G., Yésou P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux nicheurs de France. Delachaux et Niestlé, 560 p.
- Godineau F., Pain D., 2007. Plan de restauration des chiroptères en France métropolitaine, 2008 – 2012. Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères ; Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement Durables, 79p.
- Groupe Chiroptères Corse, 2006. Les chauves-souris du Cap-Corse. Rapport d'inventaire. 17p.
- Groupe Chiroptères Corse, 2012. Intérêt chiroptérologique des sites Natura 2000 « Crêtes du Cap Corse, Vallon de Siscu » FR9400569 et « Juniperaies de Cupabia » FR9400616. 1p.
- Inventaire Forestier National (IFN), 2006. Inventaire forestier départemental Haute-Corse (2004) et Corse-du-Sud (2003) 3e inventaire. 362p.
- Jeanmonod D., Gamisans J. (2007). Flora Corsica. Edisud. 921p.
- Meslay C. 2006. Stantari n°6 – La langouste rouge : Deux fougères de Corse. Extrait : 29 – 31 p.
- Météo France, non daté. Fiche climatologique du Cap Corse. 1p.
- Natura 2000 – Cahier d'habitats – tome 6 – espèces végétales. 1426 - *Woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*).
- Roché B., Dommangeat J.L., Grand D., Papazian M., 2004. Atlas des odonates de Corse. Direction régionale de l'Environnement ; Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques (SEMA). Société française d'odonatologie. 128p.
- Vacher J. P., Geniez M., 2010. Les reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope, Mèze (Collection Parthénope) ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 544p.

Documents administratifs

- Arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 crêtes du cap Corse, vallon de Siscu (zone spéciale de conservation)
- Arrêté n°2011-151-0013 du 31 mai 2011 portant création et composition du Comité de Pilotage Local du site Natura 2000 FR9400569 « Crêtes du Cap Corse, vallon de Siscu » (Zone Spéciale de Conservation)
- Boulmer M., 2002. Document d'objectifs Natura 2000 du site n°FR9400569 Crêtes du Cap Corse (vallon de Siscu). 80 p.
- Cadastre.
- Comité de bassin de Corse, Préfecture de Corse, 2009. Programme de mesures 2010-2015, bassin de Corse (SDAGE de Corse). Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Collectivité Territoriale de Corse. 76p.
- Comité de bassin de Corse, Préfecture de Corse, 2009. Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2010-2015, bassin de Corse. Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Collectivité Territoriale de Corse. 130p.
- DREAL Corse, 2003. Formulaire Standard de Données du Site Natura 2000 FR9400569 « Crêtes du Cap Corse (vallon de Siscu) ».
- DREAL Corse, 2010. Formulaire Standard de Données de la ZNIEFF « Chênaies vertes du Cap Corse ».
- POS intercommunal du Cap Corse.

Webographie

- ADéLie - Le patrimoine de données géographiques : <http://adelie.application.equipement.gouv.fr/>
- Banque de données du sous-sol (BSS) dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Cadastre : <http://www.cadastre.gouv.fr/scpc/accueil.do>

Carte géologique dans le portail de données du BRGM : www.infoterre.brgm.fr

Communauté de communes du Cap Corse : www.destination-cap-corse.com

Géoportail : www.geoportail.fr

INSEE : www.insee.fr

Inventaire National du Patrimoine Naturel : www.inpn.mnhn.fr

Ministère en charge de l'écologie : www.developpement-durable.gouv.fr

Office de l'environnement de Corse : www.oec.fr

Outil cartographique INDIQUASOL issu du système d'information des sols de France (GISSOL) :
<http://indiquasol.gissol.fr>

Site de cartes topographiques : www.cartes-topographiques.fr

Site de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : www.eaurmc.fr

12 ANNEXES

Annexe 1 : Etat des stations de *Woodwardia radicans* (L.) Sm. dans le vallon de Siscu (Localisation, effectifs, bilan) (Delage, 2010)

Annexe 2 : Fiche espèce du woodwardia radican (*Woodwardia radicans*)

Annexe 3 : Liste des espèces animales et végétales du site Natura 2000

12.1 Liste des espèces animales et végétales du site Natura 2000

Classe	Nom scientifique	Nom français	Protection ¹	DH ²	DO ³	Livre rouge France ⁴	Livre rouge UICN ⁵	Convention de Bonn ⁶	Convention de Berne ⁷	Statut biologique
Aves	<i>Accipiter nisus*</i>	Epervier d'Europe	protégée	-	-	LC	LC	II	-	-
Aves	<i>Aegithalos caudatus*</i>	Mésange longue queue	protégée	-	-	LC	LC	-	III	-
Aves	<i>Buteo buteo*</i>	Buse variable	protégée	-	-	LC	LC	II	-	-
Aves	<i>Caprimulgus europaeus*</i>	Engoulevent d'Europe	protégée	-	I	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Cinclus cinclus*</i>	Cincla plongeur	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Cuculus canorus*</i>	Coucou gris	protégée	-	-	LC	LC	-	III	-
Aves	<i>Emberiza cirius*</i>	Bruant zizi	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Erithacus rubecula*</i>	Rougegorge familier	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Fringilla coelebs*</i>	Pinson des arbres	protégée	-	-	LC	LC	-	III	-
Aves	<i>Garrulus glandarius*</i>	Geai des chênes	-	-	II/2	LC	LC	-	-	-
Aves	<i>Luscinia megarhynchos*</i>	Rossignol philomèle	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Motacilla cinerea*</i>	Bergeronnette des ruisseaux	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Otus scops*</i>	Hibou petit-duc	protégée	-	-	LC	LC	-	-	-
Aves	<i>Parus caeruleus*</i>	Mésange bleue	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Parus major*</i>	Mésange charbonnière	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Regulus ignicapillus*</i>	Roitelet à triple bandeau	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Streptopelia turtur*</i>	Tourterelle des bois	-	-	II/2	LC	LC	-	III	-
Aves	<i>Sylvia cantillans*</i>	Fauvette passerinette	protégée	-	-	LC	LC	II	II	-
Aves	<i>Troglodytes troglodytes*</i>	Troglodyte mignon	protégée	-	-	LC	LC	-	II	-
Aves	<i>Turdus merula*</i>	Merle noir	-	-	II/2	LC	LC	-	III	-
Aves	<i>Turdus viscivorus*</i>	Grive draine	-	-	II/2	LC	LC	-	III	-
Amphibia	<i>Discoglossus sardus*</i>	Discoglosse sarde	protégée	II et IV	-	LC	LC	-	II	-
Amphibia	<i>Euproctus montanus</i>	Euprocte de Corse	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	Repr.
Reptilia	<i>Algyroides fitzingeri*</i>	Algyroïde de Fitzinger	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	-
Reptilia	<i>Natrix natrix corsa*</i>	Couleuvre à collier	protégée	IV	-	NT	LC	-	III	-
Reptilia	<i>Podarcis tiliguerta*</i>	Lézard tyrrhénien	protégée	IV	-	LC	LC	-	II	-
Reptilia	<i>Trachemys scripta elegans</i>	Tortue de Floride	-	-	-	NA	-	-	III	-
Mammalia	<i>Apodemus sylvaticus*</i>	Mulot sylvestre	-	-	-	LC	LC	-	-	-
Mammalia	<i>Barbastella barbastellus*</i>	Barbastelle d'Europe	protégée	II et IV	-	LC	NT	II	II	-

Classe	Nom scientifique	Nom français	Protection ¹	DH ²	DO ³	Livre rouge France ⁴	Livre rouge UICN ⁵	Convention de Bonn ⁶	Convention de Berne ⁷	Statut biologique
Mammalia	<i>Crocodylus suaveolens</i> *	Musaraigne des jardins	-	-	-	NT	LC	-	II/III	-
Mammalia	<i>Mus musculus</i> *	Souris grise	-	-	-	LC	LC	-	-	-
Mammalia	<i>Mustela nivalis</i> *	Belette d'Europe	-	-	-	LC	LC	-	III	-
Mammalia	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de daubenton	protégée	IV	-	LC	LC	II	II	Chasse/transit
Mammalia	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	protégée	IV	-	LC	LC	II	III	Chasse/transit
Mammalia	<i>Rattus rattus</i> *	Rat	-	-	-	LC	LC	-	-	-
Mammalia	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	protégée	II et IV	-	LC	LC	II	II	Repr. ; Chasse/transit
Mammalia	<i>Sus scrofa</i> *	Sanglier	-	-	-	LC	LC	-	-	-
Mammalia	<i>Vulpes vulpes</i> *	Renard roux	-	-	-	LC	LC	-	-	-
Equisetopsida	<i>Woodwardia radicans</i>	Woodwardia radican	protégée	II et IV	-	V	-	-	I	-
Equisetopsida	<i>Cardamine chelidonia</i>	Cardamine fausse-chélidoine	protégée	-	-	V	-	-	-	-
Equisetopsida	<i>Carex grioletii</i>	Laïche de Griolet	protégée	-	-	R	-	-	-	-

*espèces citées dans le vallon de Siscu mais dont la présence demande à être certifiée par des inventaires complémentaires

¹ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹ Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire

² Directive 92/43/CEE du Conseil, du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages

³ Directive 79/409/CEE du Conseil, du 2 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages

⁴ Liste rouge des reptiles de France métropolitaine (2008)

⁴ Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine (2008)

⁴ Liste rouge des mammifères continentaux de France métropolitaine (2009)

⁴ Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine (2008)

⁴ Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires (1995)

⁵ Liste rouge mondiale des espèces menacées (2008)

⁶ Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

⁷ Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, Berne, 19.IX.1979

Référence :

Avifaune : DREAL Corse, 2010

Amphibiens : Lanza, 1982 ; Pastinelli, 2012 ; DREAL Corse, 2010 ; Formulaire Standard de Données, 2012

Reptiles : Delaugerre, 1994 ; Devaux, 1998 ; DREAL Corse, 2010

Mammifères : Groupe Chiroptères de Corse, 2006 ; DREAL Corse, 2010 ; Formulaire Standard de Données, 2012

Flore : Atlas Corse, 1985 ; Argagnon O., 2005 ; Delage A., 2008 ; Delage A., 2009 ; Delage A., 2010 ; Deschatres, 1986 ; Fridlender A., 1993 ; Groupe des botanistes du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles, 1900 ; Guyot I., 1990 ; Hugot L. et Spinosi P., 2006 ; Medspa, 1986 ; Medspa, 1990 ; Medspa, 1993 ; Muracciole M., 1985 ; Paradis G., non daté ; Paradis G. et Société Botanique du Centre Ouest, non daté ; Spinosi P. et Panaiotis C., 2007 ; Virevaire M., 1995 ; Formulaire Standard de Données, 2012 ; DREAL Corse, 2010

12.2 Fiche espèce du *woodwardia radicans* (*Woodwardia radicans*)

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire de l'annexe II de la directive 92/43 a été recensée sur le site : *Woodwardia radicans*.

Cette station est la seule station française ce qui constitue l'enjeu majeurs du site Natura 2000. Cependant, la totalité de la station de cette fougère n'est pas incluse dans le site Natura 2000. C'est pourquoi la révision du périmètre sera nécessaire.

Statut de protection

Cette espèce est légalement protégée et soumise à réglementation à plusieurs niveaux :

- au niveau international :
 - o Convention de Berne (Annexe I) : elle figure sur la liste européenne des « espèces de flore strictement protégées » par la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (décret ministériel du 22 août 1990).
- au niveau communautaire :
 - o Directive Habitats-Faune-Flore (Annexe II) : espèce prioritaire. 92/43 CEE du Conseil de l'Europe du 21 mai 1992
 - o Directive Habitats-Faune-Flore (Annexe IV) : 92/43 CEE du Conseil de l'Europe du 21 mai 1992
- au niveau national :
 - o espèce végétale protégée sur l'ensemble du territoire (article 1) : arrêté ministériel du 20 janvier 1982

Par ailleurs, bien que ce ne soit pas une protection légale, il est à signaler que la *Woodwardia radicans* est une espèce inscrite dans le Livre Rouge de la flore menacée de France (Olivier *et al.*, 1995) et qu'elle est considérée comme « vulnérable » sur la liste rouge mondiale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

De plus, un programme life de 1992 à 1997 en faveur de cette fougère a été entrepris. Cependant, le Conservatoire Botanique National de Corse ne nous l'a pas encore transmis. Par conséquent, nous ne pouvons pas le détailler.

Enfin, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) a été instauré. Ce dernier interdit certaines pratiques comme les coupes de bois abusives qui sont très néfastes à cette fougère.

Caractéristiques biologiques et écologiques (d'après Natura 2000 – Cahier d'habitats – tome 6 – espèces végétales)

Le *Woodwardia radicans* est une Ptéridophytes de la famille des Blechnacées.

Elle est vivace ; son développement est printanier et les feuilles persistent jusqu'à l'année suivante. La fructification des spores a lieu en été.

C'est une fougère de grande taille (frondes pouvant atteindre 1,5 à 2 mètres de long) et possédant une souche rhizomateuse émettant des touffes.

Les feuilles sont peu nombreuses, retombantes ou même franchement pendantes, deux fois divisées :

- les premières divisions (pennes) sont de forme allongée et brusquement rétrécie au sommet en une pointe longue et fine ;
- les secondes (pinnules) sont de forme triangulaire aiguë, arquées en faux, avec les bords finement dentés.

Le limbe est épais, assez coriace, vert clair lorsque la plante est jeune et ensuite vert plus foncé.

Les feuilles peuvent porter à leur extrémité un ou deux bourgeons végétatifs susceptibles de s'enraciner et de produire une nouvelle plante.

Les sores, allongés, sont alignés sur deux rangs de part et d'autre de la nervure médiane des pinnules. L'indusie, coriace, est fixée du côté externe du sore.

Woodwardia radicans possède un mode de reproduction végétative unique parmi les fougères de notre flore : parfois, des bourgeons se développent sur la face inférieure de l'extrémité des frondes et, si le limbe est assez long pour toucher la terre, ces bourgeons apicaux peuvent s'enraciner dans le sol et donc donner de nouvelles plantes.

Il existe également chez cette fougère des phénomènes d'isosporie (c'est-à-dire une sporulation n'engendrant qu'une seule sorte de spores), d'existence de prothalle chlorophyllien bisexué, d'hydrochorie (dispersion des spores par l'eau) et d'hydrogamie. Si auto- et allogamie sont possibles, l'allogamie est préférentielle (avec un excellent rendement : 95% de prothalles) ; l'autogamie existe surtout chez les plantes isolées.

D'une manière générale, cette fougère qui se situe dans notre flore en extrême limite d'aire, ne se trouve que dans des localités à forte humidité atmosphérique, sous climat tempéré chaud, comme les ravins encaissés, les bords de torrents et divers lieux très ombragés.

L'unique site de Corse où pousse *Woodwardia radicans* est à 3,5 km de la mer au Cap Corse (commune de Siscu). Cette fougère pousse sur les berges à l'intérieur des petits méandres des ruisseaux ou sur des parois rocheuses (schisteuses) abruptes et suintantes, sous le couvert forestier des ripisylves.

Elle bénéficie dans cette partie encaissée de la vallée, d'une forte humidité atmosphérique, de l'effet d'isolation contre le dessèchement estival et d'un sol assez humifère, riche en cailloux, dont le pH varie entre 5 et 7. Selon les localités, les frondes se trouvent en mi-ombre ou dans une obscurité presque totale.

Ce secteur de la vallée de Siscu (Cap Corse) semble abrité des vents froids du nord et de l'ouest. Le ruisseau dont le débit est permanent et le couvert forestier de la ripisylve, bien développé, maintiennent une importante humidité au niveau du sol, dans l'air et un climat tempéré à chaud tout au long de l'année. Cette ambiance douce et humide convient parfaitement à cette fougère d'origine tropicale.

Répartition géographique (d'après Natura 2000 – Cahier d'habitats – tome 6 – espèces végétales)

Cette fougère se rencontre le long de la côte ouest de l'Amérique du Nord, au Guatemala, en Asie et en Europe de l'Ouest.

Dans le vieux monde où elle est rare, on la trouve surtout dans la zone atlantique (îles de Macaronésie : Açores, Madère et Canaries ; Espagne : Galice et côte Cantabrique ; Portugal).

Dans le bassin méditerranéen, *Woodwardia radicans* se limite à quelques stations en Algérie, en Crète (une localité), en Italie du Sud, en Sicile et en un seul site du Cap Corse. Elle est absente de France continentale ; en effet, sur la côte atlantique d'Espagne, elle n'atteint pas le Pays basque français, les dernières localités se situant à quelques kilomètres de la frontière.

Découverte en Corse en 1963, *Woodwardia radicans* n'est connue en France que dans la vallée de Siscu, le long des ruisseaux de Porcili et de Cipriaca (entre 125 et 230 m d'altitude). Quelques auteurs l'ont signalée par erreur dans « plusieurs vallons » du Cap Corse, mais elle n'existe en fait que dans celui de Siscu.

Woodwardia radicans constitue pour certains botanistes une « relique thermophile tertiaire ».



Figure 19 : Carte de répartition nationale de *Woodwardia radicans*
(Source : Natura 2000 – Cahier d'habitats – tome 6 – espèces végétales)

Sa présence sur le site Natura 2000

Répartition

Différents botanistes ont cité l'espèce dans le site Natura 2000 (Argagnon, 2005 ; Delage, 2009, 2010 ; Deschatres, 1986 ; Fridlender, 1993 ; Guyot, 1990 ; Hugot et Spinosi, 2006 ; Medspa, 1990, 1993 ; Paradis G. et Société Botanique du Centre Ouest, 1900 ; Spinosi et Panaiotis, 2007 ; Virevaire, 1995).

Delage (2010) a réalisé un état des lieux de la plante sur le site :

→ *Amont de Ponte Novu*

Station n° 1 : Cette station est située sur le ruisseau de Porcili, en rive droite juste en aval du pont du hameau de Teghje. C'est la station actuellement connue la plus « haute » dans le bassin versant de ce cours d'eau. Elle correspond à l'effectif rive droite de la station n° 1 du comptage 93/95. Elle est implantée sur une paroi rocheuse suintante en surplomb d'un trou d'eau assez profond, peu accessible et difficile à recenser.

Station n° 2 : Cette station est située en rive gauche du ruisseau de Porcili, presque en vis-à-vis (légèrement en aval) de la station n° 1. Elle correspond à l'effectif rive gauche de la station n° 1 du comptage 93/95. Elle est implantée sur une petite terrasse plane en bord de cours d'eau, au pied de gros blocs et d'une paroi rocheuse. Elle est particulièrement accessible et de comptage aisé.

Station n° 3 : Cette station est située en rive droite du ruisseau de Porcili, plusieurs dizaines de mètres en aval de la station n° 1. Elle correspond à la station n° 3 du comptage 93/95. Elle est implantée sur un haut talus quasi vertical à l'aplomb d'un fort suintement (source) ; sa caractéristique essentielle est d'être en partie située sur un substrat instable (terre et graviers), sujet à des glissements réguliers, favorisés par le suintement évoqué ci-dessus. Cette instabilité rend son approche par le haut très délicate et potentiellement préjudiciable à l'observateur et à la plante.

Station n° 3 bis : Cette station avait été ignorée par le recensement de 2001 et n'est pas indiquée dans le DOCOB de 2002, ce qui explique le décalage entre ce recensement et celui de 93/95. Elle correspond à la station n° 3 du comptage 93/95. Elle est située en rive droite du ruisseau de Porcili, environ 40 m en aval de la station n° 3. Elle est discrète et ne se trouve pas à proximité immédiate du ruisseau, ce qui peut expliquer que le comptage de 2002 l'est ignorée. Elle est implantée plus haut dans le vallon, dans le sous-bois, sur un suintement qui lui assure l'humidité nécessaire. Nous l'avons retrouvée en 2010, à la faveur d'un comptage automnal, puisqu'elle devient visible de la rive gauche lorsque les feuillus caduques de la ripisylve et du bois sont dénudés.

Station n° 4 : Cette petite station est assez discrète, située en rive droite du ruisseau de Porcili, quelques dizaines de mètres en amont de son confluent avec le ruisseau de Cipriaca. Elle est à l'heure actuelle partiellement cachée par un tronc d'aulne pourri et effondré. Elle correspond à la station n° 4 du comptage 93/95

Station n° 5 : C'est la station numériquement la plus importante, et la plus visible ; elle est située en rive droite du ruisseau de Cipriaca, quelques dizaines de mètres en amont du confluent avec le ruisseau de Porcili et de Ponte Novu d'où elle d'ailleurs visible. Elle correspond à la station n° 5 du comptage de 93 /95. Elle est implantée sur une paroi rocheuse verticale, en surplomb immédiat du ruisseau, et séparée en deux sous-stations que nous n'avons pas cru bon d'individualiser.

→ *Aval de Ponte Novu*

Station n° 6 : Elle est située en rive droite du ruisseau de Porcili, en aval de Ponte Novu, environ 30 en aval du talus de remblai qui avait détruit les stations 6 et 7 originelles en 1995. Cette petite station est située quelques mètres sous la route, d'où elle est actuellement visible, sur un suintement.

Station n° 7 : Elle est située en rive droite du ruisseau de Porcili, plusieurs dizaines de mètres en amont du vieux pont de pierre. Elle correspond à la station n° 8 du comptage 93/95. Elle est implantée sur un talus vertical de hauteur modérée, dans une zone où la ripisylve est peu dense.

Station n° 8

Elle est située en rive gauche du ruisseau de Porcili, quelques dizaines de mètres en aval de la station n° 7. Elle correspond à la station n° 9 du comptage 93/95. Cette dernière est décrite comme étant constituée de deux sous-stations, la deuxième ayant visiblement disparu à l'heure actuelle. La station actuelle est implantée sur un talus peu élevé, dans une situation assez inhabituelle, où l'humidité du substrat et de l'atmosphère sont visiblement plus faible qu'à l'accoutumée. Les plantes sont d'ailleurs peu nombreuses et de petit développement.

Station n° 9 : Elle est située en rive droite du ruisseau de Porcili, sur un talus fortement suintant et très ombragé, un peu en aval d'un suintement important plus ou moins encroûtant. A l'heure actuelle, une petite retenue (captage d'irrigation ?) a été aménagée dans le lit du ruisseau avec des tôles ondulées à proximité de la station. Elle n'était pas connue lors du comptage de 93/95 ; le DOCOB de 2002 indique qu'elle se situe à l'extérieur du périmètre protégé.

Station n°10 : Elle est située en rive droite du ruisseau de Porcili, sur une paroi fortement suintante quelques dizaines de mètres en aval de la station n° 9. Comme la station précédente, elle n'était pas connue lors du comptage 93/95 et se situerait hors du périmètre protégé.

Effectifs de *Woodwardia radicans* (d'après Delage, 2010))

Tableau XIII. Effectif de *Woodwardia radicans* de 1995 à 2011

	Comptage de 93-95 ²⁰	Comptage mai 2001 ²¹	Comptage 12/08 et 08/2009 ²²	Comptage 02/12/2010 ²³	Comptage 19/10/2011 ²⁴
Total	101	121	79	101	88

On constate une fluctuation des effectifs. En effet, ils passent de 101 pieds en 1995 à 121 pieds en 2001 puis chute à 79 pieds pour remonter en 2010 à 101 pieds. Pour, enfin, chuter à 88 pieds en 2011.

On constate par ailleurs une certaine dynamique de la reproduction végétative, probablement imputable aux fortes pluviométries des 2 derniers hivers. On peut donc être relativement optimiste quand à la pérennité de la présence de la plante dans les prochaines années, en dehors bien entendu d'intervention humaine imprévisible.

Opération de renforcement

Il est à noter enfin, qu'à titre expérimental, une première opération de renforcement a été réalisée le 13 novembre 1996 dans le Vallon de Siscu. Elle a été menée par le Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (CBNMP), en partenariat avec divers organismes de protection de l'environnement (Office de l'environnement de la Corse, DIREN Corse, Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres, Parc Naturel Régional de la Corse, Agence pour la Gestion des Espaces Naturels en Corse). A cette occasion, 4 pieds de *Woodwardia radicans* et des amas de prothalles, produits au CBNMP, ont été implantés à la cascade du hameau de Teghie. Le suivi a été interrompu en raison de la chute d'un arbre pourri sur la station.

Conclusion

Avec un effectif en 2011 de 88 plantes contre 121 en 2001, on peut considérer que la population a connu une certaine diminution d'effectif. Ceci est essentiellement imputable à la diminution des effectifs de la station n° 1, qu'il nous est impossible d'expliquer.

²⁰ AGENC, 1995

²¹ Boulmer, 2001

²² Delage, 2010

²³ Delage, 2010

²⁴ Delage, 2010

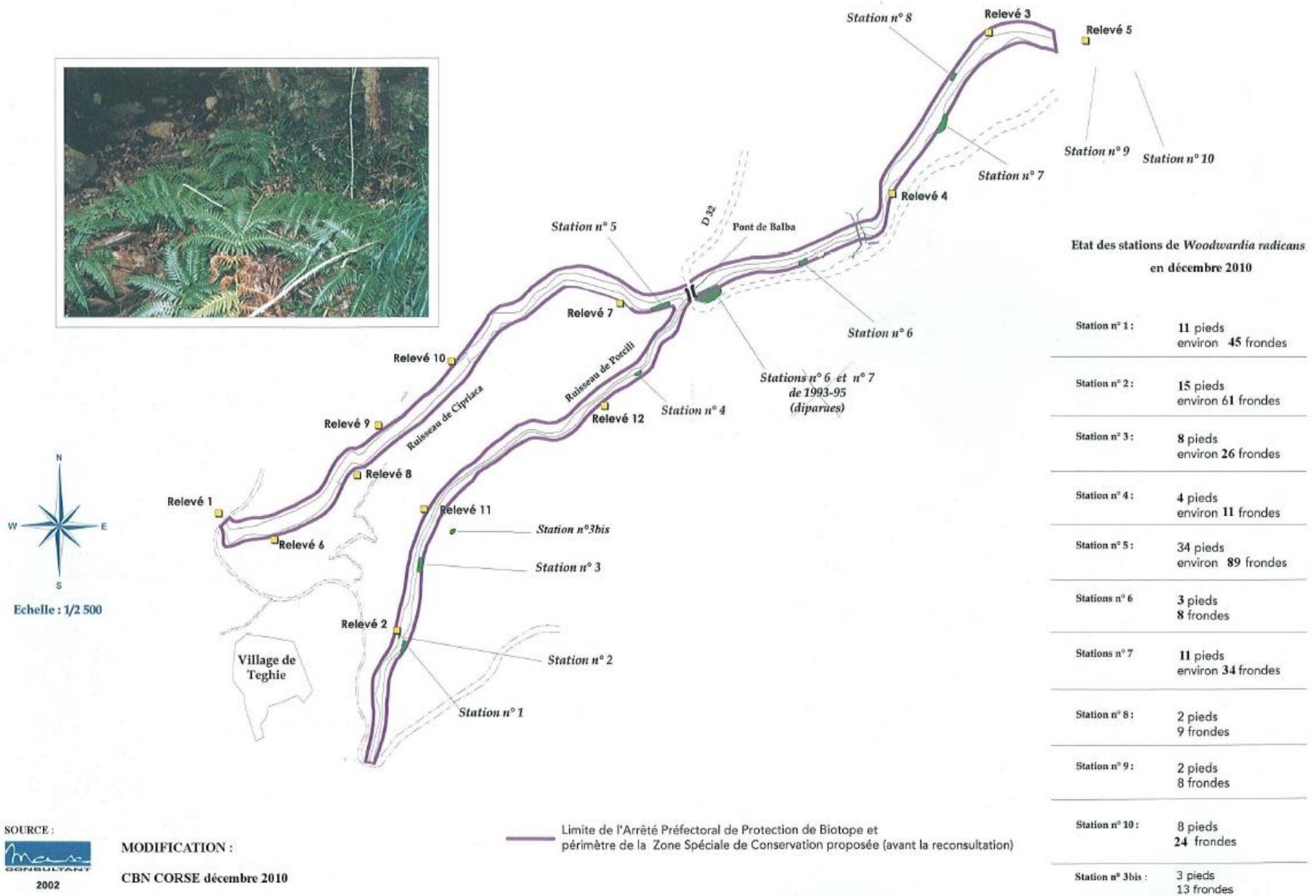


Figure 20. Localisation des pieds de *Woodwardia radicans* dans le vallon de Siscu en 2010 (Source : Delage, 2010)

Woodwardia radicans doit sa survie en Corse grâce à ce cours d'eau de Siscu encore naturel et non aménagé, où la ripisylve est bien développée. En effet, la situation topographique de ce site est telle que les crêtes protègent le ruisseau et ses rives des vents froids en hiver et des assèchements en été. Cependant, cette population isolée de *Woodwardia radicans*, très vulnérable en raison de sa petite taille, est menacée par toute modification pouvant porter atteinte à son habitat.

Autrefois, dans ce secteur de la haute vallée de Siscu, les activités agricoles traditionnelles ont dû être importantes, comme peuvent en témoigner le long de la rivière, les nombreuses ruines de moulins, de bâtiments, ou de murets et la présence d'arbres cultivés tels que figuiers, oliviers, noyers ou châtaigniers.

Aujourd'hui, le secteur situé en amont de la route traversant le ruisseau et qui abrite la moitié supérieure de la population de *Woodwardia*, est complètement abandonné, sauf par des pêcheurs de truites qui sont probablement les seuls à emprunter encore les chemins mal entretenus.

Dans la partie en aval, la population de *Woodwardia* est plus menacée. La proximité d'une route départementale qui longe le ruisseau dans ce secteur rend le site plus accessible qu'en amont et induit des nuisances et diverses dégradations ont été constatées au cours de ses dernières années :

- des décharges sauvages d'ordures et de gravats dans la rivière (mettant en péril les fougères poussant encore dans ce tronçon du ruisseau) ;
- des travaux entrepris pour élargir la route, ont détruit (en déversant des tonnes de terre dans le ruisseau), deux stations de *Woodwardia* situées juste en aval du pont. Dix touffes de fougère (recensées précisément en 1993) qui poussaient dans cette partie de la rive droite du ruisseau ont donc disparu en 1995, ce qui représente 11% de la population totale.

La proximité de la route et ainsi que l'amélioration de l'accessibilité du site en voiture peuvent induire d'importantes nuisances, comme le déversement d'ordures dans le ruisseau, mais également la possibilité de coupes de bois abusives. En effet, des coupes de bois dans la ripisylve priveraient le milieu de son confinement et de l'atmosphère sursaturée en eau que l'on rencontre toute l'année dans ces boisements et engendreraient le dessèchement de ce secteur. Toute atteinte à la forêt riveraine serait fatale à cette fougère. L'important est de conserver le couvert arborescent continu. De plus, les pieds des fougères étant souvent au contact de l'eau, la qualité de celle-ci est sans aucun doute à maintenir.

Enfin, la récolte par les fleuristes professionnels est à surveiller. En effet, en Italie c'est l'une des causes de régression de cette espèce (Boulmer, 2002). Mais comme le souligne Boulmer (2002), à Siscu de telles pratiques n'ont pas été signalées mais une information trop précise des différentes stations pourraient les faire apparaître, en particulier si les stations italiennes se raréfient.

En conclusion, les plus grandes menaces pour cette fougère sont :

- Les coupes de bois,
- Les incendies,
- Les aménagements routiers,
- Les décharges sauvages (gravats et ordures),
- La récolte par des fleuristes professionnels.